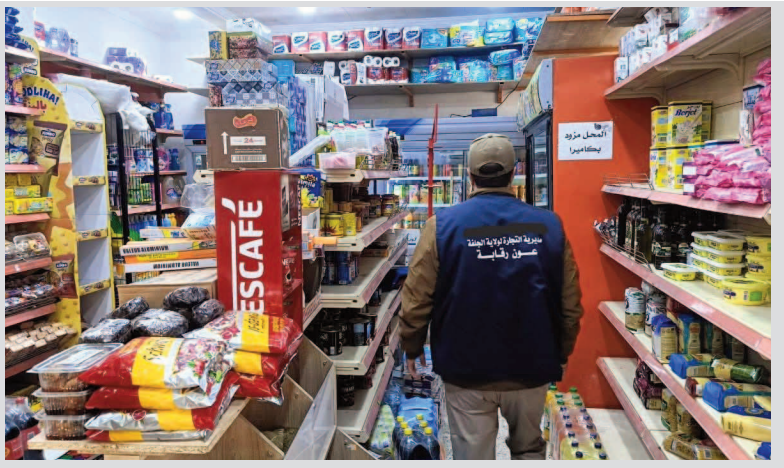


APPROVISIONNEMENT DURANT L'AÏD

LES COMMERÇANTS AU RENDEZ-VOUS

Page 4

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 8447 LUNDI 23 MARS 2026
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

ALLOCATION CHÔMAGE

L'Anem accélère le pas

Page 2

MELONI ATTENDUE CE MERCREDI À ALGER

L'ALGÉRIE, PIVOT DU «PLAN MATTEI»

La présidente du Conseil des ministres italien, Giorgia Meloni, effectuera une visite en Algérie mercredi prochain. Cette visite s'inscrit dans le cadre du renforcement des relations bilatérales entre Alger et Rome, qui ont connu un essor important ces dernières années. Page 3



GAZODUC TSGP

L'Algérie et le Niger font le point

Page 4

TERREUR EN HAUTE MER

La guerre de l'ombre contre la Russie

Page 24

LE SACRE VOLÉ DU SÉNÉGAL

Un séisme pour le football africain

Page 9

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

140 000 DOSSIERS D'ALLOCATION CHÔMAGE TRAITÉS

L'Anem accélère le pas

En application des orientations stratégiques imposées par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, pour le renforcement des mécanismes d'aide sociale et d'insertion professionnelle au profit des jeunes, l'Agence nationale de l'emploi (Anem) a déployé un dispositif structuré pour traiter les nouvelles demandes d'allocation chômage, tout en consolidant les mécanismes de régulation et d'insertion professionnelle. C'est ce qu'a indiqué Abdelkader Djaber, directeur général de l'Anem.

Djaber a affirmé : « 140 000 demandes d'octroi de l'allocation chômage, d'un montant de 18 000 DA, sont actuellement en cours de traitement au niveau de l'Agence nationale de l'emploi. » Introduites via la plateforme numérique « Minha », ces requêtes font l'objet d'un traitement progressif, rythmé par la programmation de rendez-vous administratifs destinés à vérifier l'éligibilité des postulants. Le DG de l'agence a précisé que « les rendez-vous administratifs pour la validation de l'éligibilité des demandeurs sont en cours de programmation » dans une déclaration, avant-hier, à l'APS.

Dans le détail, le dispositif a mobilisé 58 agences de wilaya et 278 annexes, constituant un maillage territorial dense destiné à absorber le flux des demandes et rapprocher le service public des citoyens, traduisant ainsi une volonté d'accélérer sans compromettre la rigueur des procédures.



Un nouveau dispositif structuré.

La plateforme « Minha » s'impose, dans ce contexte, comme un levier central de transparence et de traçabilité. Elle permet aux demandeurs de suivre en temps réel l'évolution de leurs dossiers, mais aussi de prendre connaissance « des motifs de rejet ou de suspension du bénéfice de l'allocation », « leur permettant ainsi de se conformer aux procédures requises », a soutenu le responsable. Ajoutant que cette approche a pour objectif de responsabiliser les bénéficiaires, tout en fluidifiant la relation avec l'administration. Au centre de cette dynamique, la numérisation apparaît comme un facteur déterminant de réduction des délais. Djaber a indiqué qu'« il est désormais possible de réactiver un dossier précédemment sous réserve une fois les démarches requises seront accomplies par le bénéficiaire ». Précisant que l'activation intervient « le jour même ou dans un délai de 3 à 4 jours maximum ». Une évolution notable qui tranche avec les lenteurs administratives souvent décriées, et qui concrétise la modernisation progressive des outils de gestion. Il a également fait savoir que depuis la mise en œuvre du dispositif en mars 2022, plus de 1,4 million de dossiers ont ainsi été réactivés après suspension pour diverses raisons. Parallèlement, l'Agence a été confrontée à un volume significatif de sollicitations, avec « plus de 800 000 requêtes ou réclamations » introduites par des bénéficiaires. « Leurs préoccupations ont été prises en charge, conformément à ce que prévoit la loi », a assuré le responsable, mettant en avant un traitement encadré et conforme aux textes en vigueur.

La question des perceptions indues n'est pas en reste. Dans une démarche privilégiant la régularisation amiable, le premier responsable de l'ANEM a affirmé avoir « récupéré, à l'amiable, des allocations versées à environ 90 000 bénéficiaires ». Les concernés s'engagent ainsi dans des processus de remboursement selon des échéanciers « fixés et convenus entre les deux parties », illustrant une gestion équilibrée entre fermeté et accompagnement.

En parallèle, les opérations de vérification des données se poursuivent de manière automatisée et systématique. L'Agence a procédé à un croisement de ses informations avec « plus de 600 bases de données » relevant de différents secteurs, aux niveaux central et local. Un dispositif de contrôle d'ampleur, destiné à garantir l'intégrité du système et à prévenir toute forme d'abus, dans un contexte où la crédibilité de la politique sociale constitue un enjeu majeur.

Par ailleurs, l'ANEM entend inscrire son action dans une logique d'insertion durable. L'accompagnement des demandeurs d'emploi constitue ainsi un axe structurant de son intervention. Dans le cadre des forums ou techniques de recherche du travail, les bénéficiaires sont formés aux exigences du marché, notamment à travers la préparation aux entretiens professionnels et la rédaction de CV. Le DG de l'agence a indiqué qu'en 2025, 48 000 ateliers ont été organisés, réunissant 35 000 participants, dont « 85% sont bénéficiaires de l'allocation chômage ». Des chiffres qui démontrent une volonté de transformer l'aide financière en tremplin vers l'emploi.

Il convient de noter que dans un contexte marqué par l'impératif de concilier solidarité nationale et efficacité économique, la ligne directrice de l'agence place la justice sociale et l'accès à l'emploi au cœur de l'action publique,

Sihem Bounabi

ALGÉRIE–TURQUIE

Un nouvel accord pour dynamiser la jeunesse et le sport

L'ALGÉRIE consolide ses partenariats internationaux à travers la ratification, par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, d'un accord de coopération avec la Turquie dans les domaines de la jeunesse et des sports, dont le décret présidentiel n° 26-110 publié au dernier Journal officiel a fixé le cadre global d'échange et a tracé les contours d'une coopération appelée à se déployer dans la durée. C'est ce qu'a indiqué avant-hier un communiqué du ministère de la Jeunesse.

L'accord s'inscrit dans la continuité du traité d'amitié et de coopération entre les deux pays. Il organise, de manière progressive et structurée, les relations dans des secteurs à forte portée humaine, en s'appuyant sur le principe de réciprocité.

D'emblée, l'article 1er en définit l'orientation générale, précisant que l'accord « vise à renforcer et à faciliter la communication et la coopération entre les structures de jeunesse et de sport des deux pays ». Dans le prolongement, l'article 2 indique que les parties « encouragent et soutiennent le développement (…) des relations mutuelles dans les domaines de la jeunesse et des sports », dans le respect des cadres juridiques nationaux.

Le volet consacré à la jeunesse, détaillé à l'article 3, s'articule autour de plusieurs axes complémentaires. Il est ainsi prévu de « développer et soutenir des programmes dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle et technique des jeunes », tout en assurant « la participation mutuelle des experts aux conférences, séminaires et programmes académiques ».

Dans le même esprit, le texte organise « l'échange d'informations, de documents et de publications » et encourage les initiatives permettant aux jeunes de « prendre connaissance du patrimoine national, spirituel et culturel ». Cette dynamique s'accompagne d'actions de sensibilisation, notamment pour « les droits sociaux et la citoyenneté active », ainsi que de programmes dédiés à la promotion d'un mode de vie sain.

L'accord prévoit, par ailleurs, des mesures ciblées en direction de la jeunesse, portant sur « la protection contre toutes sortes de toxicomanie » ainsi que sur « la préparation physique et mentale aux catastrophes naturelles ». Il ouvre également des perspectives en matière de mobilité, à travers l'organisation de programmes d'échange, de stages et d'initiatives visant à encourager l'esprit entrepreneurial.

ÉCHANGE D'EXPERTISE ET DE SAVOIR-FAIRE

Le domaine sportif, traité à l'article 4, s'inscrit dans la même logique de structuration. Le texte prévoit « l'échange d'experts et d'expériences dans l'organisation des compétitions sportives, la médecine du sport et la lutte contre le dopage », ainsi que « l'échange de visites des délégations sportives, des entraîneurs et des experts ».

Cette coopération s'étend à la préparation des athlètes, avec « l'organisation de camps sportifs d'entraînement commun » et « l'échange de programmes entre les jeunes talents sportifs ». Elle couvre aussi les aspects liés aux infrastructures, à travers « l'échange de connaissances […] relatives à la gestion et à l'entretien des installations sportives », ainsi que la formation dans les métiers du secteur.

Dans le prolongement, l'accord accorde une attention particulière à l'inclusion, encourageant « la participation des personnes à mobilité réduite aux activités sportives ». Il prévoit également « la promotion […] des sports et jeux traditionnels » ainsi que « le soutien aux opportunités du tourisme sportif », élargissant ainsi le champ de la coopération.

Sur le plan institutionnel, l'article 5 désigne les autorités compétentes, à savoir le ministère de la Jeunesse et des Sports pour la partie algérienne et son homologue turc. Le décret prévoit également la mise en place d'un comité mixte chargé d'« évaluer l'état d'avancement des activités » et d'« élaborer un programme exécutif annuel », assurant ainsi un suivi régulier des actions engagées.

Les modalités pratiques sont précisées à l'article 7, qui prévoit que les parties peuvent « élaborer des protocoles ou des programmes supplémentaires ». Sur le plan financier, le décret établit une répartition claire, indiquant que « la partie hôte prendra en charge les frais du transport interne, d'hébergement et de restauration », tandis que l'autre partie assurera « les frais de transport international ».

En outre, le texte précise que l'accord « peut être amendé […] par consentement mutuel écrit », tandis que l'article 10 dispose que tout différend sera « résolu à l'amiable, par la négociation ».

Enfin, l'article 11 fixe les dispositions finales, précisant que l'accord « entrera en vigueur […] à compter de la date de réception de la dernière notification écrite » et qu'il restera en vigueur pour une période de trois ans, tacitement renouvelable. Il convient de noter qu'à travers cet accord, l'Algérie et la Turquie mettent en place un cadre cohérent de coopération dans les domaines de la jeunesse et du sport, fondé sur l'échange d'expériences, la mobilité et la valorisation des compétences, avec pour horizon un partenariat durable et évolutif.

Sihem Bounabi

MELONI ATTENDUE CE MERCREDI À ALGER

L'Algérie, pivot du «Plan Mattei»

La présidente du Conseil des ministres italien, Giorgia Meloni, effectuera une visite en Algérie mercredi prochain. Programmée après le mois sacré du ramadan, cette visite s'inscrit dans le cadre du renforcement des relations bilatérales entre Alger et Rome, qui ont connu un essor important ces dernières années.

Cette annonce intervient dans le prolongement de l'entretien téléphonique tenu le 2 février dernier entre le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et la cheffe du gouvernement italien. Lors de cet échange, les deux responsables avaient abordé plusieurs dossiers d'intérêt commun, notamment la coopération bilatérale entre l'Algérie et l'Italie, la lutte contre l'immigration clandestine et les préparatifs du prochain sommet euro-africain.

Cette visite intervient dans un contexte mondial très délicat, caractérisé par des tensions extrêmes aux lourdes conséquences sur le plan économique, notamment avec la poursuite de la guerre contre l'Iran, déclenchée par les Etats-Unis et l'entité sioniste. Ce conflit a créé une crise énergétique mondiale après la paralysie de la navigation maritime dans le détroit d'Ormuz et les arrêts de la production du pétrole et du gaz dans les principaux pays producteurs du Golfe. Les approvisionnements des pays occidentaux ont été durement touchés, provoquant une hausse importante des cours et la mise en circulation de leurs stocks stratégiques.

Pour les Italiens, cette crise est la plus grande menace de l'histoire pour la sécurité énergétique mondiale, surtout avec le blocage du détroit d'Ormuz, qui risque de durer, et les récentes frappes contre le gigantesque complexe qatarien de Ras Laffan, qui a perdu le quart de sa production, et dont l'Italie est l'un des pays déjà affectés.

Selon les observateurs, cette situation critique a permis à l'Algérie de consolider sa place comme un fournisseur stable et sûr à l'Italie, en assurant à long terme ses approvisionnements énergétiques grâce aux derniers contrats mais aussi au développement des relations bilatérales dans plusieurs secteurs industriels et commerciaux.



Une visite aux allures de tournant diplomatique.

Partenaire clé et incontournable, l'Algérie est déjà le premier fournisseur de gaz de l'Italie, en couvrant environ un tiers des besoins de la péninsule grâce au gazoduc TransMed, qui a acheminé quelque 20 milliards de mètres cubes en 2025. Le gaz naturel liquéfié algérien gagne également en importance, avec 47 cargaisons livrées à l'Italie l'an dernier, contre 31 en 2024.

Ce dossier énergétique sera sans doute au cœur des discussions entre le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et la présidente du Conseil des ministres italien, Giorgia Meloni, durant cette visite. Rome veut sécuriser et accroître ses demandes en gaz, d'autant qu'elle est devenue pratiquement un pays de transit des flux gaziers algériens vers d'autres pays européens. A ce propos, il convient de souligner que les contrats d'approvisionnement entre le Groupe Eni et le Groupe Sonatrach arrivent à échéance en 2027. Actuellement, des négociations pour leur renouvellement sont en cours, avec une éventuelle révision des conditions et des volumes. Le souhait de Rome est d'obtenir davantage de flexibilité dans ses approvisionnements pour faire face aux conséquences de la guerre au Moyen-Orient ainsi qu'à l'instabilité géopolitique dans cette zone. Mais il n'y a pas que le gaz dans les discussions énergétiques. Des dossiers structurants seront évoqués lors de cette visite. Selon l'ambassadeur italien à Alger, un projet de câble sous-marin reliant les deux pays est inscrit et devrait permettre d'acheminer de l'électricité vers l'Europe, ainsi que des projets concernant l'hydrogène vert.

Selon des médias italiens, Rome vise à booster davantage la coopération industrielle, en couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production à la transformation et au transport. Des investissements importants sont attendus dans ces secteurs économiques, ce qui va donner une impulsion au partenariat bilatéral. Selon les mêmes sources, ces discussions devraient porter sur le développement des infrastructures, le renforcement des investissements italiens en Algérie, ainsi que sur la création d'une Chambre de commerce algéro-italienne, destinée à faciliter les échanges entre les entreprises des deux pays. Sur une initiative proposée par l'Italie, la création de cette Chambre est très attendue par les investisseurs et les hommes d'affaires, laquelle pourrait permettre de réaliser plusieurs projets bénéfiques pour les deux pays. Les échanges commerciaux bilatéraux ont atteint 14 milliards d'euros en 2025, dont 8,1 milliards concernaient le gaz naturel. Les exportations italiennes vers l'Algérie ont progressé de 13,8 % pour atteindre 3,2 milliards d'euros.

Hachemi B.

SÉCURITÉ NATIONALE

Chanegriha appelle à rester sur le qui-vive

À L'OCCASION de l'Aïd el-Fitr 2026, le Général d'Armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale et chef d'état-major de l'ANP, a adressé ses vœux aux membres de l'armée et à leurs familles tout en soulignant l'importance d'élever le niveau de vigilance face aux transformations géopolitiques mondiales.

Dans son allocution, le Général d'Armée Chanegriha a tenu à présenter ses souhaits les plus chaleureux à l'ensemble des membres de l'ANP et à leurs familles. « Je me réjouis de m'adresser à vous, et à travers vous à toutes les familles de l'armée nationale populaire, pour vous présenter mes vœux les plus chaleureux à l'occasion de l'Aïd el-Fitr. Que Dieu nous permette de célébrer ces événements religieux dans la paix, la prospérité et la stabilité pour notre pays » a-t-il déclaré.

Le chef d'état-major a également rappelé l'importance historique du 64e anniversaire de la fête de la Victoire. « Cette date emblématique nous rappelle le triomphe sur le colonisateur, rendu possible grâce aux sacrifices des millions d'Algériens et d'Algériennes » a affirmé le Général Chanegriha, mettant en avant la mémoire et le rôle des forces armées dans l'histoire nationale.

Soulignant les défis contemporains, le Général a insisté sur la nécessité pour les acteurs militaires de comprendre et d'anticiper les évolutions rapides sur la scène internationale. « Nous célébrons ces deux événements dans un contexte géopolitique marqué par le retour des conflits armés, l'affaiblissement des organisations multilatérales et la violation des principes du droit international, affectant la souveraineté des États et leurs choix nationaux » a expliqué le chef d'état-major. Il a ajouté que cette situation rend impérative « l'élévation du niveau de conscience et d'analyse, avec professionnalisme et anticipation, face à ces transformations globales, particulièrement pour leurs répercussions sur les pays du Sud ».

S. Ould Brahim

TEBBOUNE REÇOIT UN APPEL TÉLÉPHONIQUE DE MASSAD BOULOS

Echanges sur fond de défis mondiaux

LE PRÉSIDENT de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu, avant-hier, un appel téléphonique de Massad Boulos, conseiller principal du président américain, qui lui a présenté ses vœux à l'occasion de l'Aïd El-Fitr. C'est ce qu'a indiqué un communiqué de la Présidence de la République.

Au-delà de la dimension protocolaire, cet échange s'inscrit dans le cadre des relations suivies entre Alger et Washington. L'émissaire américain a adressé ses vœux au président de la République ainsi qu'au peuple algérien, exprimant son souhait de voir l'Algérie poursuivre sa trajectoire de prospérité et de progrès.

Les deux responsables ont également profité de cet entretien pour passer en revue l'état des relations algéro-américaines, tout en évoquant les derniers développements de la situation internationale.

S. N.

ANP

Plus de 10 quintaux de kif traité saisis

DES TENTATIVES d'introduction de plus de 10 quintaux de kif traité, provenant des frontières avec le Maroc, ont été déjouées par des détachements combinés de l'Armée nationale populaire (ANP), vendredi, premier jour de l'Aïd El-Fitr, lors de deux opérations distinctes à Adrar et Béchar. C'est ce qu'a indiqué avant-hier un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

« Dans le cadre de la lutte menée par l'Armée nationale populaire contre les barons de la contrebande et les narcotrafiquants, et dans la dynamique des efforts continus visant à sécuriser les frontières et à lutter contre la contrebande et le crime organisé multiforme, des détachements combinés de l'ANP ont déjoué, le 20 mars 2026, premier jour de l'Aïd El-Fitr, lors de deux opérations distinctes menées dans les zones de Hassi Achour à Adrar et de Kenadsa à Béchar, en 3e Région militaire, des tentatives d'introduction de 10 quintaux et 49 kilogrammes de kif traité provenant des frontières avec le Maroc, et saisi un véhicule ainsi que deux motos utilisés pour le transport de ces poisons », précise la même source.

Ces deux opérations, « menées le jour de l'Aïd, confirment les intentions malveillantes de ces groupes criminels et leur exploitation de telles occasions pour exécuter leurs plans », ajoute le communiqué.

Le MDN souligne, par ailleurs, que « ces criminels n'ont pas compris que les personnels de l'ANP constituent un rempart infranchissable contre quiconque ose porter atteinte à la sécurité et à la stabilité de notre pays », réaffirmant la détermination et la fermeté des forces de l'ANP face à ces agissements, en toutes circonstances.

M. B.

ASSAINISSEMENT DU FONCIER AGRICOLE

Plus de 6170 dossiers avalisés à Médéa

L'EXAMEN de la situation du foncier agricole a été retenu dans l'ordre du jour de la réunion tenue sous la présidence du wali Djillali Doumi, en présence du SG de wilaya, du directeur de l'administration locale, du directeur de la réglementation et des affaires générales et des directeurs de l'exécutif concernés.
La réunion a été convoquée la fin de la semaine dernière à l'effet de «mettre fin au désordre qui règne autour de l'exploitation des terres agricoles, en application du mécanisme officiel de mise en œuvre de la feuille de route nationale au niveau local avec pour objectif de mettre fin aux problèmes caractérisant l'exploitation des terres agricoles, de récupérer les terres inexploitées et de garantir le respect de la légitimité juridique dans l'octroi et l'exploitation des terres agricoles».
Le but recherché est d'assainir les terres agricoles et d'assurer leur exploitation rationnelle et transparente, dans le cadre de la stratégie de l'État, et des résultats relatifs aux données fournies par le comité technique de wilaya chargé de l'assainissement du foncier agricole.
Au cours de la même séance, Le directeur des services agricoles a passé en revue l'état d'avancement du traitement des dossiers et la mise en œuvre des instructions données lors de la dernière réunion et les statistiques enregistrées via la plateforme numérique.
Ainsi, ledit comité a recensé quelque 8 598 dossiers émis, dont 6 172 ont été avalisés, alors que les candidatures à la concession ont également été examinées conformément à la circulaire ministérielle régissant la procédure régissant l'octroi des terres agricoles au titre de la concession.
Car, est-il rappelé, le processus de la concession des terres agricoles relève de «la volonté de l'État de réorganiser et d'utiliser les terres agricoles de manière rationnelle, équitable et efficace, en dotant les organes exécutifs d'outils de travail pratiques et clairs, fondés sur les textes juridiques et réglementaires applicables pour récupérer les terres inexploitées et encourager l'investissement agricole».
Dans son intervention, le wali a mis l'accent sur la nécessité d'accélérer le processus de traitement des dossiers et le travail de terrain avec une transparence et une efficacité totales, en mobilisant toutes les ressources et en redoublant d'efforts pour résoudre les problèmes et lever les obstacles qui entravent l'accès aux terres agricoles.
Le chef de l'exécutif a appelé pour un travail coordonné, efficace et transparent par une mobilisation de tous les moyens nécessaires pour résoudre les problèmes et surmonter les obstacles, car le processus d'assainissement des terres agricoles est considéré comme un véritable moteur du développement économique et social du pays.
Il a également souligné la nécessité de mener à bien ce processus et de clore définitivement le dossier avant la fin de l'année, conformément aux instructions et au contenu de la circulaire interministérielle n° 2 du 1er juin 2025 sur la régularisation du foncier agricole.

Nabil B.

APPROVISIONNEMENT DURANT L'AÏD

Les commerçants largement au rendez-vous

Les services du ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national ont enregistré une forte mobilisation des commerçants durant les deux premiers jours de l'Aïd El-Fitr, avec plus de 55 700 opérateurs engagés quotidiennement dans le dispositif de permanence et un taux de respect quasi-total, marqué par un nombre très limité de contrevenants et plus de 60 000 consultations de l'application «Mourafik Com».



La permanence respectée.

Les commerçants et opérateurs économiques à travers le pays ont largement répondu au système de permanence dès le premier jour de l'Aïd El-Fitr, dans le cadre des mesures visant à garantir la continuité de l'approvisionnement en produits de base et en services essentiels, a indiqué un communiqué du ministère en commençant par le bilan de premier jour de l'Aïd.
Selon la même source, 55 738 commerçants ont participé à ce dispositif, traduisant une large adhésion et une prise de conscience croissante quant à l'importance du respect du programme de permanence.
«Sur un total de 55 743 commerçants mobilisés, seuls cinq n'ont pas respecté leurs engagements : un à Relizane (produits laitiers), un à Blida (produits alimentaires), un à Guelma (boulangerie) et deux à Annaba (boulangeries)», a précisé le département ministériel de Amel Abdelatif.
Par ailleurs, l'application électronique «Mourafik Com», permettant aux citoyens de localiser les commerçants de permanence, a enregistré 36 895 recherches lors de cette première journée, confirmant son rôle d'outil numérique facilitant l'accès à l'information.
Le ministère a, à cette occasion, salué l'esprit de responsabilité des commerçants mobilisés, mettant en avant leur engagement à assurer la continuité des services durant cette fête religieuse.
S'agissant du deuxième jour de l'Aïd, une adhésion tout aussi importante a été constatée. Au total, 55 735 commerçants ont respecté le dispositif sur 55 743 mobilisés à l'échelle nationale, garantissant ainsi la continuité de l'approvisionnement en produits de base et des services essentiels, a ajouté le ministère. Le nombre de commerçants défaillants s'est élevé à huit, répartis entre les wilayas de Relizane (distributeur de lait), Boumerdès, Tiaret, Chlef, Constantine et Annaba (boulangeries), ainsi que deux cas à Mila, a-t-il encore précisé.
Les services de contrôle ont engagé les procédures légales nécessaires à l'encontre des contrevenants, conformément à la réglementation en vigueur.
En parallèle, sept signalements relatifs au non-respect du dispositif ont été enregistrés via l'application «Mourafik Com» dans les wilayas de Bouira, Sétif, Chlef et Tébessa. Des opérations de vérification ont été menées et les mesures appropriées ont été prises.
Les données de l'application font également état de 23 845 recherches supplémentaires effectuées lors de la deuxième journée, portant à 60 740 le nombre total de consultations en deux jours, ce qui souligne l'importance de cet outil numérique dans l'orientation des citoyens vers les points de vente et services disponibles.
De leur côté, de nombreux citoyens ont salué l'efficacité du dispositif de permanence mis en place à l'occasion de l'Aïd, soulignant qu'il leur a permis de s'approvisionner en produits de première nécessité dans de bonnes conditions. Ils ont notamment mis en avant la disponibilité des commerces et la continuité des services, facilitant le quotidien des familles durant cette période festive.

Rim Boukhari

REUNION DE LA COMMISSION MIXTE AU NIVEAU DES EXPERTS

L'Algérie et le Niger font le point sur le TSGP

LES TRAVAUX de la réunion de la commission mixte de coopération algéro-nigérienne au niveau des experts se sont ouverts, hier, dans la capitale nigérienne, en prélude à la tenue de la deuxième session de la Grande commission mixte entre les deux pays qui se tient aujourd'hui et dont le point focal est le projet de gazoduc transsaharien TSGP.
La réunion a été co-présidée par le directeur général Afrique au ministère algérien des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Boualem Chebihi, et le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères du Niger, Souleymane Issakou. Les travaux de cette rencontre, auxquels prennent part des représentants de plusieurs départements ministériels, portent sur «l'examen des opportunités de coopération et de partenariat, ainsi que sur l'évaluation des principaux projets en cours entre les deux pays dans divers secteurs, notamment l'énergie, les infrastructures, les télécommunications et les finances», a indiqué un communiqué du ministère. S'exprimant à cette occasion, Inouab Kader, directeur général adjoint de la Compagnie nationale nigérienne du pétrole (ENOAP), a affirmé saluer l'initiative des plus hautes autorités des deux pays, à savoir les Présidents Abdelmadjid Tebboune et son homologue le général Abdourahamane Tiani, visant à «renforcer et à redynamiser la coopération entre Alger et Niamey.»
Il a indiqué, dans une déclaration à la télévision algérienne, que le gazoduc transsaharien TSGP qui va du Nigeria vers l'Algérie via le Niger «sera opérationnel très prochainement, car il s'agit d'un projet de développement pour nos deux pays, qui aura des retombées économiques et sociales positives pour chacune des parties».
«Dans le cadre de cette coopération, nous souhaitons consolider nos relations afin de développer le secteur pétrolier au Niger et d'établir un partenariat mutuellement avantageux», a-t-il soutenu.
Dans le cadre de cette coopération et de la préparation de la Commission des experts notamment concernant le secteur des hydrocarbures, la société nationale Sonatrach a dépêché une équipe technique, au sein d'une délégation composée de représentants du groupe et du ministère des Hydrocarbures et des Mines, en mission de travail à Niamey (Niger), en vue de récolter les données techniques afférentes au tracé du TSGP, sur le sol nigérien, en coordination avec la partie nigérienne.
Cette mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, relatives au lancement de la réalisation de ce projet stratégique dans sa partie nigérienne. L'équipe est chargée d'examiner le cadre légal et réglementaire au Niger, notamment en ce qui concerne la pose de canalisations, les études règlementaires, à savoir l'étude de danger (EDD) et l'étude d'impact environnemental (EIE), ainsi que les permis et les autorisations de construction liés à ce gazoduc.
Lors ce déplacement de l'équipe de Sonatrach, des rencontres et des discussions techniques étaient programmées avec les responsables de la Société nigérienne du pétrole et ceux du ministère nigérien du Pétrole, ainsi que d'autres parties impliquées dans ce projet.

T. Gacem

DIABÈTE

APPRENDRE À VIVRE ET NON SUBIR

Touchant près de 16 % des adultes en Algérie, le diabète n'est plus l'inévitable fatalité redoutée d'autrefois. Longtemps perçue comme une maladie redoutable et synonyme de complications graves, cette pathologie chronique connaît une progression importante, portée par les transformations sociales, l'urbanisation et les changements alimentaires.



Quand le diabète cesse d'être une fatalité.

Pourtant, les avancées thérapeutiques, l'essor de la production locale d'insuline et une meilleure éducation des patients ouvrent de nouvelles perspectives. Contacté par le Jeune Indépendant, le Dr Mohamed Laifa, diabétologue et président de la Société algérienne des recherches médicales (SARM), dresse un état des lieux lucide, tout en soulignant les avancées qui permettent aujourd'hui d'envisager une prise en charge du diabète plus efficace en Algérie.

Pendant longtemps, le diabète a suscité une véritable crainte dans l'imaginaire collectif. La maladie était souvent perçue comme une fatalité conduisant inexorablement à une dégradation progressive de l'état de santé.

Selon le Dr Mohamed Laifa, cette peur s'expliquait par la visibilité des complications graves associées à la maladie. «Autrefois, le diabète terrifiait parce qu'il était synonyme de déchéance physique et de complications quasi inévitables», explique-t-il.

Parmi les images les plus marquantes figurait, précise le Dr Laifa, la gangrène, qui pouvait conduire à l'amputation d'un membre et entraîner une perte d'autonomie pour des personnes auparavant actives. Les complications oculaires, notamment la rétinopathie diabétique pouvant conduire à la cécité, ou encore la néphropathie diabétique, menant parfois à l'insuffisance rénale et à la dialyse, ont également contribué à forger cette perception d'une maladie redoutable. «Dans l'imaginaire social, le diabète était ainsi assimilé à une pathologie silencieuse, évoluant inexorablement vers un pronostic défavorable», ajoute-t-il.

Pour lui, la situation a, aujourd'hui, profondément changé grâce aux progrès thérapeutiques et aux innovations technologiques qui ont transformé la prise en charge du diabète et de ses complications. «La métamorphose est réelle. Même si la maladie continue de progresser, la réponse thérapeutique existe désormais à chaque étape de son évolution», souligne le président de la SARM.

En Algérie, l'un des changements majeurs, explique-t-il, concerne la production locale d'insuline. Le partenariat entre le groupe pharmaceutique Novo Nordisk et le groupe public Saidal a permis la fabrication de stylos injecteurs d'insuline sur le territoire national. Cette avancée a considérablement renforcé la sécurité d'approvisionnement du pays. «L'angoisse récurrente liée à la disponibilité de l'insuline appartient désormais au passé», affirme le Dr Laifa, ajoutant que cette production nationale constitue une véritable garantie de souveraineté sanitaire.

La prise en charge ne se limite plus aux médicaments. L'Algérie développe également la production locale de bandelettes de mesure glycémique ainsi que des capteurs modernes permettant un suivi continu de la glycémie sans piqûre. «Même si leur remboursement par les caisses de sécurité sociale reste encore limité, ces technologies sont désormais disponibles et représentent un progrès majeur pour les patients», s'est-il réjoui.

En outre, un autre changement fondamental s'opère, celui de la relation entre le patient et sa maladie. «L'éducation thérapeutique est devenue une arme essentielle dans la lutte contre le diabète», explique le Dr Laifa.

Les patients sont aujourd'hui mieux informés, notamment grâce au travail des associations de malades et à la diffusion d'informations médicales sur les réseaux sociaux par les professionnels de santé. «Cette évolution contribue à transformer la perception du diabète dans la société. La maladie n'est plus considérée comme une fatalité honteuse ou une malédiction cachée, mais comme un problème de santé publique pouvant être maîtrisé grâce à la connaissance, à la prévention et aux traitements disponibles», estime le Dr Laifa.

Malgré ces progrès, l'annonce du diagnostic reste un moment particulièrement délicat pour les patients. «Apprendre que l'on est atteint d'une maladie chronique incurable comme le diabète constitue souvent un choc», reconnaît le Dr Laifa. Pour beaucoup de patients, le mot «diabète» ne renvoie pas seulement à une réalité médicale, mais à la peur d'une vie désormais différente.

Dans ce contexte, le rôle du médecin est déterminant. L'annonce du diagnostic ne doit jamais être faite de manière expéditive, souligne-t-il. Elle nécessite du temps, de l'écoute et des explications. «Les patients se souviennent toujours très précisément des mots prononcés par leur médecin le jour où la maladie leur a été annoncée», rappelle-t-il. Pour le spécialiste, le praticien ne se limite plus à prescrire un traitement, mais il accompagne le patient dans l'acceptation de la maladie et l'aide à construire un nouvel équilibre de vie. Ainsi, remplacer le terme de «régime» par celui d'»équilibre alimentaire» contribue souvent à dédramatiser la situation et à redonner au patient une certaine liberté dans la gestion de son quotidien.

PEUT-ON VIVRE NORMALEMENT AVEC LE DIABÈTE ?

Selon le Dr Mohamed Laifa, les progrès de la médecine permettent aujourd'hui aux personnes diabétiques de vivre presque normalement. «Une personne diabétique peut mener une vie active et épanouie, comparable à celle d'une personne non diabétique», affirme-t-il. Le président de la Société algérienne des recherches médicales souligne également que les traitements ont beaucoup évolué ces dernières années. Les nouvelles insulines sont plus précises et les stylos injecteurs rendent leur utilisation plus simple. Il évoque aussi l'existence des pompes à insuline et des capteurs permettant de suivre la glycémie presque en continu.

Le Dr Laifa précise que ces technologies sont désormais disponibles en Algérie, même si leur remboursement par la CNAS et la CASNOS reste encore limité. «Des discussions sont en cours pour permettre leur intégration progressive dans le système de prise en charge, notamment pour certaines catégories de patients», indique-t-il.

Par ailleurs, ajoute-t-il, les traitements oraux et injectables destinés au diabète de type 2 sont aujourd'hui plus efficaces et mieux tolérés, ce qui contribue à stabiliser la glycémie et à réduire le risque de complications.

Par conséquent, l'espérance de vie des personnes diabétiques s'est nettement améliorée. «Il y a vingt ans, les diabétiques vivaient en moyenne huit ans de moins que la population générale. Aujourd'hui, lorsque la maladie est bien contrôlée, cette différence tend à disparaître», souligne le spécialiste.

L'équilibre du diabète repose également sur l'hygiène de vie. Mais contrairement aux idées reçues, il ne s'agit pas d'imposer une succession d'interdictions alimentaires.

Pour le Dr Laifa, l'alimentation doit plutôt être envisagée comme un équilibre. Les fibres ralentissent l'absorption des sucres, les protéines stabilisent la glycémie et les bonnes graisses contribuent à maintenir cet équilibre métabolique Les glucides ne sont pas des ennemis à bannir, insiste-t-il. Ils doivent simplement être choisis avec discernement et intégrés de manière adaptée dans les repas. «Rien n'est interdit, tout est réglementé», résume-t-il.

L'activité physique joue également un rôle fondamental. Marcher régulièrement, solliciter les muscles et maintenir une activité corporelle permet d'améliorer la sensibilité à l'insuline et de stabiliser la glycémie.

D'autres facteurs influencent également l'équilibre métabolique, notamment le sommeil et la gestion du stress. Ce dernier peut perturber la régulation hormonale et augmenter le taux de cortisol, influençant ainsi la glycémie.

Pour le président de la SARM, vivre avec le diabète ne signifie pas rechercher la perfection absolue, mais plutôt maintenir une constance dans les habitudes de vie. «L'équilibre glycémique est un processus vivant et souple», explique-t-il. «Il ne repose ni sur l'austérité ni sur le laxisme, mais sur une attention continue portée à son mode de vie», ajoute-t-il.

«On dit souvent que tout le monde devrait manger comme un diabétique. Finalement, le patient diabétique devient lui-même un exemple de discipline et d'équilibre alimentaire», conclut le Dr Laifa.

Lynda Louifi

TRANSITION ALIMENTAIRE

L'APOCE alerte sur les risques post-Ramadan

L'ASSOCIATION pour la Protection des Consommateurs (APOCE) a mis en garde contre les risques sanitaires liés au changement brutal de rythme alimentaire après le mois de Ramadan. Le passage d'un régime alimentaire spécifique à Ramadan à une alimentation habituelle peut provoquer différents troubles digestifs et cardiovasculaires si certaines précautions ne sont pas observées. C'est ce qu'a indiqué un communiqué de l'APOCE. L'association préconise, ainsi, de commencer la journée par un petit-déjeuner léger, au maximum deux heures après le réveil. La quantité d'aliments doit rester modérée et limiter les sucres et les matières grasses. Une tranche de pain complet accompagnée d'un peu de fromage ou d'huile d'olive et d'une boisson saine, comme du lait, constitue une option recommandée. Entre le petit-déjeuner et le déjeuner, un en-cas léger est conseillé, et le déjeuner peut être retardé jusqu'à l'après-midi afin de laisser le temps au système digestif de s'adapter au nouveau rythme alimentaire.

En cette période printanière où les températures sont élevées, l'APOCE fait ressortir l'importance d'une hydratation régulière en petites quantités tout au long de la journée. Les repas doivent rester variés mais progressifs, avec un équilibre entre fruits, légumes, protéines et glucides, tout en limitant les fritures, les boissons gazeuses et les pâtisseries qui ne doivent pas remplacer un repas, a-t-on noté dans le communiqué.

Plusieurs troubles fréquents durant l'Aïd nécessitent une attention particulière. La constipation, liée aux changements d'horaires et à la consommation excessive d'aliments, peut être prévenue par les fruits comme l'abricot et la prune, tout en limitant chocolat, café, produits laitiers, bananes et viande rouge, et en maintenant une bonne hydratation, a-t-elle alerté. La perte d'appétit peut être évitée, selon l'APOCE, par un petit-déjeuner léger, des repas réguliers, l'évitement des pâtisseries et la consommation de fruits frais ou de jus de citron entre les repas. D'après l'association, les brûlures d'estomac nécessitent de séparer le dîner du coucher d'au moins deux heures, de limiter les fritures et le lait entier, d'éviter les viandes grasses et de réduire café, chocolat, boissons gazeuses et agrumes. Il est, en outre, indiqué que l'indigestion et la lourdeur se préviennent par un petit-déjeuner léger, une mastication soignée, une réduction des graisses, la consommation de yaourt écrémé et d'aliments riches en fibres. Pour prévenir l'hypertension, l'APOCE conseille d'éviter les aliments très salés, de limiter café et autres stimulants, de réduire les fritures et plats gras de même que l'excès de sel, et de privilégier les fruits et légumes frais riches en potassium.

Khalil Aouir

TIZI OUZOU

Transport assuré et traditions respectées

L'AÏD a été célébré dans une atmosphère de sérénité et de solidarité dans la wilaya de Tizi Ouzou. Transport, sécurité et actions sociales ont été assurés avec rigueur par les services publics et les associations, tandis que les habitants ont perpétué les traditions locales, entre visites aux proches et partage avec les plus démunis.

Sur le plan sécuritaire, c'est le même constat positif. Les services de police ont été effectivement omniprésents dans l'espace de leur compétence, à savoir les milieux citadins. En milieu rural, cette mission sécuritaire a été tout aussi bien exécutée par les gendarmes.

Concernant les autres volets en corrélation avec cet heureux événement religieux, les Tizi-Ouziens n'ont pas failli à la règle et à la coutume. En effet, en sus des visites aux proches, les personnes hospitalisées, notamment les enfants, ont bénéficié de la chaleur humaine. Des éléments du Croissant-Rouge algérien, de la sûreté de wilaya et de nombreuses associations avaient les bras lourdement chargés de cadeaux en se rendant au chevet des enfants malades des services pédiatriques du CHU Nedir Mohamed de Tizi Ouzou.

Les enfants handicapés vivant au niveau de la Cité de la solidarité de Boukhalfa ont, eux aussi, bénéficié de la générosité et de la tendresse des éléments mentionnés ci-dessus.

Il faut relever aussi que dans bon nombre de villages, à l'instar de Redjaouna, village de plus de 14 000 âmes, on a fait un clin d'œil à la tradition ancestrale en organisant la « timechret ». Dans ce sens, on a sacrifié des bovins et partagé ensuite la viande en parts égales. Dans ce cas, les offrandes assurées par des personnes à la situation matérielle satisfaisante ont fait que la part de viande revenant à chaque famille n'est pas vraiment coûteuse en termes financiers.

Enfin, il est nécessaire de relever qu'Abou Bakkar Essedik Boucetta, en sa qualité de premier commis de l'État de la wilaya de Tizi Ouzou, a rempli ses obligations morales et religieuses. Il s'est effectivement rendu au siège de l'unité opérationnelle de la Protection civile, au CHU Nedir Mohamed et à celui de l'EPIC CODEM pour présenter ses vœux aux personnels de ces entités qui ont assuré le service public durant les trois jours de la fête : évacuation des malades, des accidentés de la route et autres prises en charge d'accidents et d'incendies pour les premiers, urgences médicales et chirurgicales pour les seconds, et hygiène publique pour les derniers.

Ces visites de vœux ont fait chaud au cœur des travailleurs. Sur ce même registre de reconnaissance, le wali a adressé ses vœux aux services de sécurité (police et gendarmerie) qui ont veillé à la sécurité des biens et des personnes durant ces trois jours.

De notre bureau,
Saïd Tissegouine

AÏD EL-FITR À BÉJAÏA

Une célébration qui apaise les tensions

L'Aïd El-Fitr n'est pas seulement une fête religieuse, c'est une véritable atmosphère de ferveur spirituelle et de traditions. La wilaya de Béjaïa, comme le reste du pays, s'est réveillée après un mois de jeûne dans une effervescence toute particulière.

Dès l'aube, l'ambiance est donnée par les versets coraniques et les invocations des fidèles dans les mosquées, résonnant un peu partout en ville et dans les villages de la région. Avant même l'appel de l'imam, c'est l'odeur qui annonce l'Aïd. Les effluves de gâteaux s'échappent des fenêtres, témoignant des nuits blanches passées par les ménagères en cuisine pour préparer le jour J.

Après la prière de l'Aïd, les rues ne se sont pas désempli de monde. Les hommes, souvent en djellabas impeccables, en costumes ou en habits neufs, se dirigent vers les cimetières pour se recueillir sur les tombes des leurs. Un moment de recueillement sacré avant les réjouissances.

Les enfants, quant à eux, sont les rois de la journée : arborant leurs nouveaux habits à l'occasion de l'Aïd, ils courent partout, d'une maison à l'autre, pour récolter de l'argent de poche. Comme de coutume, une très grande convivialité est observée dans les quartiers et les villages avec l'échange des vœux.

Les familles réunissent leurs membres pour partager le café et les gâteaux préparés pour la circonstance. Justement, chaque salon devient une escale gourmande où les plateaux de gâteaux traditionnels rivalisent de finesse. L'Aïd est le moment privilégié pour apaiser les tensions et resserrer les liens familiaux.

Des voisins s'invitent entre eux à goûter le couscous de l'Aïd, souvent préparé avec une générosité débordante. Contrairement à l'Aïd El-Adha, les visites familiales commencent dès le premier jour de l'Aïd El-Fitr, surtout pour les grandes familles dont certains membres habitent loin.

Les visites ne sont pas de simples échanges de vœux, c'est un moment de retrouvailles. Le moment où les tensions s'apaisent. Dans la culture locale, l'Aïd est la date limite pour enterrer la hache de guerre. On se « pardonne » mutuellement en s'embrassant.

Pour transcender les clivages et apaiser les tensions, des comités de villages et des associations locales organisent des offrandes ou « Timechret », dite aussi « Louazia », pour réunir les villageois. C'est le cas du village Tizi N'Djeber, dans la commune de Béni Djellil, qui a sacrifié quatre bœufs et a distribué, après dépeçage et découpage, des parts de viande à 357 familles.

S'agissant des permanences et des réquisitions mises en place par la direction des transports ainsi que la direction du commerce et de la promotion des exportations, elles ont bien fonctionné, surtout le deuxième jour de l'Aïd.



Ferveur spirtiuelle.

La direction des transports de la wilaya de Béjaïa a déployé un dispositif spécial afin d'assurer la continuité du service public et faciliter les déplacements. Plus de 250 véhicules ont été mobilisés, dont 140 bus (79 interurbains, 50 urbains) et 99 taxis, certains assurant des liaisons interwilayas. Les transporteurs défaillants s'exposent à des amendes et à la mise en fourrière de leurs véhicules, tandis que les agents veillent au respect du plan sur le terrain.De son côté, la Direction du commerce et de la promotion des exportations (DCPE) a également mis en place un dispositif de permanence pour les commerçants durant les jours de l'Aïd El-Fitr. Elle a réquisitionné un total de 1 198 commerces, dont 655 magasins d'alimentation générale et de fruits et légumes, ainsi que 135 boulangeries à l'échelle de la wilaya.

Une dizaine d'unités de production de lait en sachet pasteurisé, de céréales (semoule et farine), d'eau minérale et de boissons gazeuses ont également été réquisitionnées durant les jours de la fête.

Pour faire respecter ce dispositif, 138 agents et inspecteurs ont été déployés sur le terrain afin de vérifier le degré de suivi des consignes et verbaliser les contrevenants.

En ce qui concerne la circonscription d'Akbou, qui comprend les daïras d'Ighil-Ali, Tazmalt et Akbou, les services de la DCPE ont réquisitionné 156 commerçants, entre magasins d'alimentation générale, unités de production de lait, unités spécialisées dans les céréales et d'autres dans l'eau minérale, des boulangeries, des vulcanisateurs, des quincailleries, des kiosques multiservices et autres commerces représentant diverses activités.

Comme chaque année et à chaque fête, la sûreté de wilaya a également mis en place un dispositif de sécurité à l'échelle de la wilaya. Elle a mobilisé des centaines d'agents, de cadres et de véhicules durant les jours de l'Aïd.

À l'occasion de l'Aïd, la sûreté de wilaya et la Gendarmerie nationale ont déployé un dispositif de sécurité renforcé pour protéger les personnes et les biens. La police a multiplié les rondes dans les lieux très fréquentés – mosquées, marchés, cimetières, gares, places publiques et espaces de loisirs – tout en régulant la circulation et en veillant à la sécurité routière, notamment des piétons. La gendarmerie, de son côté, a assuré une présence sur les grands axes et en zones rurales, garantissant ainsi une intervention rapide et la sécurité des usagers.

N. Bensalem

MÉDÉA

Une fête au goût discret, mais toujours fraternelle

LA CÉLÉBRATION de l'Aïd el-Fitr, marquant la fin du mois de jeûne, est survenue cette année dans une conjoncture particulière où la fête a quelque peu perdu de son goût habituel de joie échangée, même si les foyers ont préparé l'événement comme il se doit pour lui donner l'éclat qui lui sied.

Vendredi, premier jour de la rupture du jeûne, les fidèles se sont rendus, tôt le matin, en processions dans les nombreuses mosquées de la ville où ils ont accompli les prières rituelles et suivi les prêches consacrés à l'explication, par les imams, de la portée de la fin du mois de Ramadan et de l'Aïd El-Fitr.

Dans leurs prêches, les imams n'ont d'ailleurs pas manqué de rappeler ce que la zakat de l'Aïd symbolise pour tout croyant envers Dieu. Car, ont-ils insisté, la zakat est une aumône obligatoire permettant aux plus démunis de fêter l'Aïd comme les autres croyants.

Le génocide subi par la population de Gaza, en Palestine, a été l'autre point évoqué par les imams, qui ont dénoncé l'agression menée par l'entité sioniste, empêchant les habitants de cette enclave d'accomplir les prières rituelles dans la mosquée El-Aqsa.

À la fin des prières et des sermons, les fidèles, tout comme les enfants parés de leurs vêtements neufs, ont échangé accolades et embrassades pour marquer l'événement.

La mosquée El Nour, située au centre-ville de Médéa, a accueilli la cérémonie de célébration de la fête en présence du wali, Djilali Doumi, accompagné des membres de l'exécutif. Lors de cette cérémonie, l'imam a souligné les valeurs de tolérance et de solidarité qui caractérisent le mois sacré du Ramadan.

Après la prière, « le wali a présenté ses vœux aux citoyens et aux fidèles, partageant leur joie de l'Aïd El-Fitr, et leur a souhaité, ainsi qu'à leurs familles, santé et bien-être ».

Pour ce qui est du respect du tableau de permanence pour l'approvisionnement de la population, l'on a observé l'ouverture des commerces d'alimentation générale, des boulangeries, des cafés et des marchés de fruits, à la grande satisfaction de leur clientèle.

Mais le seul bémol en cette fête est l'immobilisation des transports collectifs, qui n'ont presque pas assuré le service, laissant des voyageurs contraints de se déplacer pour moult raisons sur le carreau.

Nabil B.

FRAPPES IRANIENNES EN ISRAËL

Une riposte assumée qui fait basculer le conflit

L'Iran a frappé Dimona et Arad en riposte aux attaques israéliennes, causant de lourds dégâts et des dizaines de blessés. Ces tirs révèlent des failles dans la défense israélienne et marquent une escalade assumée. Le conflit s'inscrit désormais dans une logique directe de représailles mutuelles.



Alors que l'état-major israélien affirmait récemment que les offensives menées avec Washington produisaient des résultats « stratégiques » contre l'Iran, la riposte de Téhéran est venue contredire ce discours. Des missiles balistiques ont frappé les villes de Dimona et Arad, dans le sud d'Israël, causant d'importants dégâts matériels et des dizaines de blessés, dont plusieurs dans un état grave. Dimona, connue pour abriter un centre de recherche nucléaire hautement sensible, a été directement touchée. Les images diffusées montrent des bâtiments éventrés, des incendies et des véhicules détruits. Malgré les tentatives d'interception, certains missiles ont atteint leurs cibles, révélant des failles dans les systèmes de défense israéliens. Ce point a été immédiatement exploité par les responsables iraniens, qui y voient la preuve d'une vulnérabilité nouvelle. Nouvelle phase de la guerre Pour Téhéran, cette opération marque « une nouvelle phase » du conflit. Elle s'inscrit dans une logique de représailles directes après les frappes visant ses installations, notamment à Natanz. Le message est clair : chaque attaque déclenchera une réponse équivalente, dans une dynamique assumée d'escalade contrôlée. Cette stratégie du « coup pour coup » vise à rétablir un équilibre dissuasif face à la supériorité militaire israélo-américaine. De son côté, le gouvernement israélien promet de poursuivre ses opérations, malgré une « soirée très difficile ». Cette posture contraste avec la réalité du terrain, où les frappes iraniennes démontrent que les capacités offensives de la République islamique restent intactes. L'intensité des impacts et le nombre de blessés témoignent d'une inquiétante montée en puissance. Au-delà des dégâts immédiats, ces frappes illustrent un tournant : le conflit n'est plus asymétrique mais devient un affrontement direct, où chaque camp cherche à imposer sa capacité de nuisance. Dans ce contexte, la spirale des représailles semble désormais difficile à enrayer, renforçant le risque d'une extension régionale durable.

ULTIMATUM DE TRUMP : L'IRAN RÉPONDRA À TOUTE ATTAQUE

Après l'ultimatum lancé par Donald Trump, qui a donné 48 heures à l'Iran pour rouvrir le détroit d'Ormuz en menaçant de frapper ses infrastructures énergétiques, Téhéran a averti qu'il répondrait à toute attaque. L'armée iranienne a souligné que toute agression contre ses installations pétrolières et énergétiques entraînerait des frappes visant des infrastructures stratégiques dans le Moyen-Orient, notamment dans les domaines de l'énergie, des technologies et du dessalement d'eau.

R. I.

VERS UNE ALLIANCE SÉCURITAIRE RÉGIONALE

Ankara tente de fédérer les puissances musulmanes

QUATRE PUISSANCES régionales (Turquie, Arabie saoudite, Égypte et Pakistan) discutent d'une coopération sécuritaire inédite à Riyad. La Turquie pousse à une alliance souple pour réduire la dépendance aux puissances extérieures. Les divergences politiques restent un obstacle majeur à une véritable intégration régionale. En marge d'un sommet islamique à Riyad, la Turquie, l'Arabie saoudite, l'Égypte et le Pakistan ont engagé des discussions inédites sur une possible coordination sécuritaire régionale. Pour la première fois, ces puissances ont exploré les moyens de conjuguer leurs capacités face aux crises qui secouent le Moyen-Orient, dans un contexte marqué par la guerre entre Israël, les États-Unis et l'Iran. Depuis plusieurs mois, Ankara pousse à la création d'un pacte de sécurité incluant Islamabad et Riyad, avec l'ambition d'y associer Le Caire. L'objectif n'est pas de reproduire un modèle comme celui de l'OTAN, mais plutôt de bâtir une plateforme souple de coopération militaire et stratégique. Le ministre turc des Affaires étrangères, Hakan Fidan, a insisté sur la nécessité pour les États de la région de s'unir afin de résoudre eux-mêmes leurs crises, sans dépendre de puissances extérieures. Une alliance réunissant la Turquie, l'Égypte, le Pakistan et l'Arabie saoudite.

Cette initiative intervient alors que les tensions régionales atteignent un niveau inédit. Si Ankara continue de pointer Israël comme moteur du conflit, la déclaration conjointe publiée à Riyad critique clairement Téhéran pour ses frappes dans le Golfe. Cette position illustre les équilibres délicats entre rivalités et intérêts communs. Chacun des pays impliqués apporte des atouts spécifiques : la Turquie dispose d'une industrie de défense en plein essor, notamment dans les drones et missiles ; le Pakistan possède l'arme nucléaire ; l'Arabie saoudite investit massivement dans les technologies de pointe ; l'Égypte demeure une force militaire majeure du monde arabe. Cette complémentarité alimente l'idée d'un axe régional capable de peser davantage sur les équilibres internationaux.

Les rapprochements récents, notamment entre Ankara et Le Caire avec la signature d'accords militaires et industriels, confirment cette dynamique. Toutefois, la concrétisation d'une telle alliance dépendra de la capacité de ces États à dépasser leurs divergences historiques et à définir une vision commune face aux crises.

R. I.

LIBAN-SUD

Intensification des combats sur fond d'escalade généralisée

LES COMBATS entre Israël et le Hezbollah se sont intensifiés au Liban-Sud, avec des affrontements violents sur plusieurs fronts. Le Hezbollah multiplie les attaques, tandis qu'Israël renforce sa stratégie offensive et ses frappes. Le bilan humain et humanitaire s'aggrave, avec plus d'un million de déplacés et 1 000 morts. Alors que la banlieue sud de Beyrouth a été épargnée durant la nuit, le Liban-Sud a connu une nouvelle journée de combats d'une rare intensité. Les affrontements les plus violents ont opposé l'armée israélienne au Hezbollah dans plusieurs zones stratégiques, notamment à Khiam, Taybé et Naqoura. Sur ces différents fronts, les échanges de tirs, les bombardements aériens et les combats au sol se sont succédé, illustrant une guerre désormais enracinée dans la durée. Le Hezbollah a revendiqué une trentaine d'opérations en une seule journée, visant aussi bien les forces israéliennes déployées au Liban que des positions en territoire israélien. Des tirs de roquettes et de drones ont notamment atteint des localités au nord d'Israël, faisant plusieurs blessés. De son côté, l'armée israélienne a poursuivi ses frappes intensives sur de nombreuses localités du Sud, élargissant encore le champ des destructions. D'intenses combats directs dans le sud Sur le terrain, la situation reste particulièrement violente. À Khiam, après des combats acharnés, l'intensité a légèrement baissé sans que les bombardements ne cessent. À Taybé, les forces israéliennes tentent toujours de progresser malgré la résistance du Hezbollah. À Naqoura, un char israélien a été détruit, symbole de la capacité du mouvement à infliger des pertes directes. D'autres villages ont été visés par des frappes répétées, tandis que le Hezbollah multipliait les attaques contre des bases et positions israéliennes. Dans ce contexte, l'état-major israélien affiche une détermination accrue. Le chef d'état-major a annoncé une stratégie offensive assumée, affirmant que les opérations se poursuivraient jusqu'à l'établissement d'une « sécurité durable » au nord. De nouveaux plans militaires ont été validés, et des renforts pourraient être déployés, notamment depuis le front de Gaza. Le bilan humain continue de s'alourdir, avec plus de 1 000 morts depuis le début des hostilités début mars. La crise humanitaire s'aggrave également : plus d'un million de Libanais ont été déplacés, soit près d'un cinquième de la population. Les centres d'accueil sont saturés, notamment autour de Saïda, tandis que les infrastructures civiles subissent des dégâts répétés. Cette intensification des combats confirme l'enlisement du conflit, où aucune désescalade ne semble à l'horizon, et où chaque journée rapproche davantage le pays d'une catastrophe durable.

R. I.

MAISON DE VIEILLESSE DE BOUKHALFA À TIZI-OUZOU

Les pensionnaires ont rompu le jeun aux côtés du wali

CONFORMÉMENT aux préceptes de l'islam et coutumes algériennes, le wali de Tizi-Ouzou, accompagné de plusieurs personnalités locales, a rompu le jeun ce mardi, dans la soirée, dans l'espace de la maison de personnes âgées de Boukhalfa, située dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Le geste de tendresse et de respect des autorités envers les pensionnaires de cet établissement a été très apprécié aussi bien par ces pensionnaires en question que par le reste de la population.

Après le diner, les autorités ont remis des cadeaux aux pensionnaires. En somme, la joie a été au rendez-vous dans cet établissement hébergeant les personnes âgées au cours de cette soirée du 17 mars 2026.

Il faut souligner que cette action humanitaire ne relève pas de l'inédit puisque chaque en pareille occasion, les pensionnaires de cet établissement jouissent pleinement de gestes de tendresse aussi bien des pouvoirs publics que du mouvement associatif ainsi que d'anonymes personnes altruistes. De telles initiatives sont effectivement propres à la société algérienne.

Saïd Tissegouine

TRANSPORT PUBLIC À ORAN

50 nouveaux bus pour moderniser le trisecteur

CINQUANTE nouveaux bus ont été mis en service, samedi, deuxième jour de l'Aïd El-Fitr, dans la wilaya d'Oran, dans le cadre de la mise en œuvre du programme du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, relatif au renouvellement du parc national de transport.

La cérémonie de mise en service de ce premier lot de bus a été organisée par l'entreprise de transport urbain et suburbain d'Oran, au niveau de son siège situé dans la zone industrielle de la commune d'Es-Senia, en présence du wali d'Oran, Brahim Ouchène, du directeur des Transports de wilaya, Boumediene Riyad, ainsi que du directeur de l'Entreprise publique de transport urbain et suburbain d'Oran.

A cette occasion, le wali a souligné l'importance de cette opération pour le renforcement du parc de transport urbain, notamment au profit de l'entreprise publique de transport urbain et suburbain d'Oran, qui ne disposait auparavant que de 40 bus, ce qui lui permettra désormais d'assurer une couverture plus large des différentes lignes.

Il a ajouté que ce premier lot, composé de 25 minibus et de 25 bus de grande capacité, permettra d'améliorer la couverture du transport, en particulier dans les grands pôles urbains, tels que le nouveau pôle urbain «Chahid Ahmed Zabana» à Misserghine, le pôle urbain de Oued Tlelat, ainsi que le pôle urbain de Belgaïd à Bir El Djir, entre autres.

Le même responsable a également indiqué que la wilaya d'Oran sera renforcée, dans les prochains jours, par 150 bus supplémentaires similaires, qui seront réceptionnés progressivement, afin de couvrir l'ensemble des lignes urbaines et suburbaines, contribuant ainsi à améliorer les conditions de déplacement des citoyens et à assurer leur confort.

De son côté, le directeur des Transports de wilaya a affirmé que ce premier lot de nouveaux bus vise à renforcer et renouveler le parc de l'entreprise, ajoutant que celle-ci a également procédé à la réparation des bus en panne, qui sont désormais tous en service.

Il a précisé que ces bus contribueront significativement à l'amélioration de la qualité du service et à l'ouverture de nouvelles lignes, notamment dans les zones à forte densité de population, ainsi que dans d'autres localités telles qu'Arzew, Aïn El-Turck et Boutlelis.

Ces bus modernes, équipés de caméras de surveillance et de sièges réservés aux personnes aux besoins spécifiques, peuvent accueillir entre 70 et 100 passagers chacun.

R. R.

CÉLÉBRATION DE LA FÊTE DE LA VICTOIRE

De la lutte à la liberté, un souvenir qui unit

La wilaya de Tizi-Ouzou, à l'instar des autres wilayas du pays, a tenu célébré la fête de la victoire et le scellement de l'indépendance de l'Algérie. Au cours de cette journée du 19 mars effectivement, un authentique et vibrant hommage a été rendu à toutes ces femmes et tous ces hommes qui se sont donnés corps et âme dans les actes de guerre contre la France coloniale pour que le peuple algérien retrouve sa liberté et appartienne au monde des peuples libres.



La cérémonie de célébration de ce 19 mars a été présidée par le wali, Abou Bakkar Essedik Boucetta, qui était accompagné de la commission de sécurité de la wilaya, de son exécutif et des élus nationaux des deux chambres et locaux aux côtés de tous les membres des organisations de la famille révolutionnaire ainsi qu'un nombreux public s'est déroulée naturellement au Carré des Martyrs de M'douha.

Un peu plus tard, il s'en est suivi un hommage appuyé à l'artisan des accords d'Evian, Krim Belkacem, et au niveau de Tadmaït où est érigée la stèle érigée son honneur. Et par cette même occasion, la fille de Krim Belkacem, Mme Kawthar Krim en l'occurrence, a été honorée par les autorités.

Celle-ci a mis à profit cette opportunité pour rappeler une citation de son défunt père que voici : « Ce sont les nécessités et les besoins de la lutte qui placent les hommes ». Pour Kawthar Krim, son père avait entamé son combat dès sa prise de conscience qui s'est produite dès l'année 1943 aux chantiers de la jeunesse « où, en tant que secrétaire, « il devait écrire les noms des Européens en bleu et ceux des musulmans en rouge. Cela peut paraître stupide, mais cette liste bicolore l'avait rendu enragé ». « Touché dans son amour propre, poursuit sa fille, Krim Belkacem avait dès lors soutenu que la dignité humaine n'a pas de prix, et que l'on ne doit pas accepter l'humiliation au quotidien. Il faut se libérer ». Et tout en rappelant le parcours de son père d'une manière objective ne laissant aucune place à l'esprit haineux et aux lectures étroites versant dans la subjectivité étouffante et égocentrique, elle dira encore à ce propos : « Il n'y a pas de place à la haine, mon père est mort pour sa patrie, pour libérer le pays et la création d'un État souverain ». Et de conclure à travers la mise en exergue le combat de son père pour « une Algérie une, unie et indivisible ». « Le combat d'hier pour lequel mon père a lutté pendant des années afin de le concrétiser, s'impose aujourd'hui pour notre pays. Il s'agit d'asseoir l'unité et l'intégrité du pays.

Il n'est pas mort pour un pays morcelé mais indivisible qui était un des préalables fondamentaux des accords d'Evian », a-t-elle souligné. Notons enfin que la direction des Moudjahidine de la wilaya de Tizi-Ouzou a honoré, au niveau du Carré des martyrs de M'douha, trois veuves de Chouhada et le moudjahid Yadadène Ali, l'un des derniers rescapés de la sanglante bataille d'Ait-Yahia-Moussa qui a eu lieu le 06 janvier 1959.

Saïd Tissegouine

AÏD EL-FITR À KHENCHELA

Les forêts, destination privilégiée des familles

À L'OCCASION de l'Aïd el-Fitr, les massifs forestiers de Hammam Essalihine, d'Aïn Mimoun et de Bouhmama attirent de nombreuses familles de la wilaya de Khenchela, venues profiter d'instants de détente et de convivialité en pleine nature.

Ces espaces offrent un cadre idéal pour la détente, les loisirs et le ressourcement au cœur de la nature, loin du tumulte urbain.

Situées dans les communes d'El Hamma, de Tamza et de Bouhmama, ces espaces forestiers connaissent une forte affluence de familles qui s'y rassemblent pour permettre aux enfants de jouer et de déguster les gâteaux traditionnels de l'Aïd, et même y déjeuner lorsque le temps s'y prête, dans une ambiance empreinte de joie et de convivialité.

Mouaad, un citoyen de la ville de Khenchela, habitué à se rendre à la forêt de Hammam Essalihine avec sa famille de cinq personnes, a confié que cette escapade forestière permet de passer une journée agréable au cœur d'une nature dense, de rompre la routine quotidienne et d'offrir aux enfants un espace propice aux jeux en plein air.

Pour sa part, Amina, une citoyenne originaire de Biskra, préfère, chaque Aïd El-Fitr, se rendre avec son époux et ses deux enfants dans la forêt de Chelia afin de profiter d'un moment de détente et de promenade au milieu des cèdres de l'Atlas qui couvrent la région.

Quant à Ahmed, originaire de la ville de Kaïs, il saisit l'opportunité des vacances de l'Aïd pour emmener sa famille à la forêt d›Aïn Mimoun (Tamza).

Il dit profiter de ce couvert forestier doté d'une biodiversité riche, en tant que professionnel dans ce domaine, pour transmettre des connaissances simplifiées sur l'environnement à ses enfants.

Par ailleurs, une présence des agents de la Conservation des forêts a été enregistrée sur les lieux.

Ces derniers orientent les visiteurs et les sensibilisent à faire preuve de responsabilité, de préserver la propreté des sites et de respecter l'interdiction d'allumer des feux en dehors des zones aménagées afin d'éviter tout risque d'incendie.

De leur côté, les services de sécurité ont mobilisé leurs éléments pour assurer la sécurité des visiteurs et fluidifier la circulation routière sur les axes menant à ces forêts, qui connaissent un trafic dense en cette occasion festive.

R. R.

SCANDALE À LA CAF

Le sacre volé du Sénégal, un séisme pour le football africain

Trois mois après la finale de la CAN 2025 remportée sur le terrain par le Sénégal, le Jury d'Appel de la Confédération Africaine de Football (CAF) a rendu une décision qui ébranle les fondements du sport continental : le titre est retiré aux Lions de la Teranga pour être attribué au Maroc sur tapis vert. Entre accusations de corruption et déni de la « vérité du terrain », le monde du football crie au scandale.



Le 18 janvier dernier, à Rabat, le Sénégal exultait. Après une finale héroïque et un but libérateur de Pape Gueye en prolongations (1-0), les Lions décrochaient leur deuxième étoile. Mais ce mardi 17 mars 2026, le rêve s'est transformé en cauchemar administratif. Saisi par la Fédération Royale Marocaine de Football (FRMF), le Jury d'Appel de la CAF a invalidé ce résultat, invoquant un « forfait » du Sénégal suite à l'interruption de match provoquée par le sélectionneur Pape Thiaw.

L'une des réactions les plus virulentes est venue de Claude Le Roy. Le « Sorcier Blanc », figure emblématique du football africain, n'a pas mâché ses mots sur le plateau de Canal+ :

« Je ne pouvais pas imaginer une seule seconde que la CAF aille aussi loin dans le grand guignolesque. Personne, nulle part sur le continent, n'acceptera ça. Sur la finale, le Sénégal méritait de gagner, point final. »

Sur les réseaux sociaux, l'ancienne gloire du football camerounais, Samuel Eto'o, a publié un message énigmatique mais lourd de sens : « Le football africain ne grandira jamais tant que les trophées se gagneront dans des mallettes et non sur la pelouse. Honte à ceux qui tuent notre passion. »

De son côté, Didier Drogba a exprimé sa «tristesse profonde» pour les joueurs sénégalais : « On demande aux jeunes de se battre, de transpirer, de respecter l'adversaire. Quel message leur envoie-t-on aujourd'hui ? Que l'effort est secondaire face au lobbying ? »

Pour beaucoup d'observateurs, cette décision crée un précédent dangereux où le droit administratif vient effacer la performance athlétique.

La Fédération Sénégalaise de Football (FSF), par la voix de son président Augustin Senghor, a fustigé une décision « trop mal pour le football africain ». Le gouvernement sénégalais est également monté au créneau dans un communiqué officiel dénonçant une mesure d›une « gravité exceptionnelle ». Le Sénégal soutient que le match est allé à son terme et que la victoire a été acquise loyalement.

Le Sénégal s'appuie sur les lois de l'IFAB. L'arbitre n'a jamais prononcé l'arrêt définitif du match avant la fin du temps réglementaire. Le match est allé à son terme (120 minutes) et la cérémonie de remise des médailles a validé le résultat. Invoquer un forfait a posteriori est une aberration juridique. Le règlement de la CAN impose des délais de contestation très courts (24 à 48 heures) En rendant une décision 90 jours après les faits, la CAF viole le principe fondamental de sécurité juridique. La FSF dénonce une « lecture manifestement erronée du règlement » et pointe un conflit d'intérêts au sein des instances de décision, suggérant que l'influence politique a pris le pas sur l'équité sportive. Face à ce qu'elle qualifie de « tentative de dépossession injustifiée », la Fédération sénégalaise a annoncé un recours immédiat devant le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) à Lausanne.

UNE PRESSE INTERNATIONALE ENTRE CHOC ET DÉGOÛT

L'influence de Fouzi Lekjaa, président de la FRMF et membre influent de la CAF, est pointée du doigt par de nombreux médias ouest-africains.

Le média guinéen Guinee360 parle d'un « scandale » qui « ternit l'image de la CAF », tandis que le consultant Thierno Saïdou Diakité affirme que cette décision « donne une très mauvaise image du football africain » à l'international.

Même au-delà du continent, l'incompréhension domine. Comment une instance peut-elle attendre trois mois pour inverser le résultat d'une finale jouée et terminée ? Les sanctions financières (plus de 600 000 dollars d'amende pour la FSF) et sportives (suspension de Pape Thiaw) sont jugées disproportionnées par rapport aux faits de jeu.

Le quotidien français L'Équipe titre en une : « Le sacre de la honte », soulignant que cette décision risque de briser définitivement la confiance des supporters envers les instances dirigeantes. The Guardian, au Royaume-Uni, évoque une « farce institutionnelle » qui rappelle les heures les plus sombres du sport mondial.

Maître Pierre Barthélémy, avocat spécialisé dans le droit du sport, analyse la situation estime que « Le règlement de la CAN impose des délais de contestation très courts (24 à 48 heures). En rendant une décision 90 jours après les faits, la CAF viole le principe fondamental de sécurité juridique. C'est un précédent extrêmement dangereux, demain, n'importe quelle finale pourra être rejouée dans un tribunal trois mois plus tard. »

En attendant le verdict des juges suisses, le football africain traverse l'une des crises de crédibilité les plus profondes de son histoire. Comme le résume un éditorialiste : « Si le champion se décide dans des bureaux feutrés plutôt que sur le gazon, c'est l'essence même du sport qui meurt. »

Nassim Mecheri

COMMENTAIRE

Quand le gazon est taclé par le salon

Par Kamel Mansari

On croyait avoir tout vu. On pensait que le football africain, avec ses pelouses parfois capricieuses et ses arbitrages folkloriques, avait atteint son quota d'imprévus. C'était mal connaître le génie créatif des bureaux de la CAF.

Trois mois après le coup de sifflet final, alors que les Lions de la Teranga avaient déjà fini de digérer leur banquet de la victoire, voilà qu'on leur demande de rendre les couverts… et le trophée.

Le motif ? Un « forfait » sorti d'un chapeau de magicien. Un score de 3-0 décidé non pas par des attaquants en crampons, mais par des bureaucrates en costumes trois-pièces. On connaissait la VAR (vidéo-assistance), voici la « MAR » : la « Manipulation Assistée par le Réseau ».

Au centre de ce tour de passe-passe, un nom revient sur toutes les lèvres, tel un refrain de stade qu'on n'a plus envie d'entendre : Fouzi Lekjaa. L'homme qui semble posséder le don d'ubiquité, étant à la fois juge, partie et sans doute aussi le décorateur d'intérieur du siège de la CAF. À ce rythme, pourquoi s'embêter à organiser des tournois coûteux, à suer sous le soleil de janvier et à risquer des claquages ? Prochaine étape : on joue la finale directement au siège de la Fédération Royale Marocaine, autour d'un thé, avec des arbitres qui distribuent des cartons d'invitation au lieu de cartons rouges.

Ce qui vient de se produire dans les arcanes moribonds de la CAF est une insulte au football de rue, au football des clubs, et surtout à la « vérité du terrain » tant vantée par la FIFA. Transformer une défaite 1-0 en une victoire 3-0 sur tapis vert trois mois plus tard, ce n'est plus du sport, c'est de l'alchimie. Le roi Midas transformait tout en or ; à la CAF, on transforme la sueur sénégalaise en encre marocaine.

Si le ridicule tuait, la CAF serait actuellement un cimetière. En attendant, elle n'est qu'un théâtre d'ombres où le rideau est tombé sur la crédibilité. Messieurs de la CAF, gardez vos règlements et vos calculatrices. Rendez-nous le ballon. Car si la Coupe se gagne désormais dans les coulisses, ne vous étonnez pas si, demain, les supporters désertent vos stades pour aller regarder des matches de bureaucratie : c'est apparemment là que se marquent les plus beaux buts.

Et si la jurisprudence de la CAF fait école, préparez-vous! D'ici l'été, on apprendra peut-être que la France a perdu sa finale de 1998 parce que Zidane n'avait pas le bon timbre fiscal sur son maillot. Dans le football de salon, le temps n'existe pas, seule la « pression » des coulisses fait foi. Le Sénégal a la Coupe, le Maroc a le décret, et l'Afrique, elle, a une belle migraine juridique.

LIGUE 1 MOBILIS (MISE À JOUR / 16E J)

Nabil Boukhalfa au sifflet pour le grand derby CRB-MCA

LA FÉDÉRATION Algérienne de Football, à travers sa Commission fédérale d'arbitrage, a procédé à la désignation des officiels appelés à diriger les rencontres de mise à jour de la 16e journée de Ligue 1 Mobilis. Le choc de cette mise à jour, qui opposera le CR Belouizdad au MC Alger, sera placé sous la direction de l'arbitre Nabil Boukhalfa.

Il sera assisté par Ourd Benslama Yacine et Belaroussi Amine, tandis qu'Oukil Mehdi officiera en tant que quatrième arbitre. À la VAR, la mission sera confiée à Benbraham Lahlou. De son côté, la rencontre entre l'USM Alger et la JS Kabylie sera arbitrée par Bouab Alaa, assisté de Ghazli Anouar et Boukhatem Islam.

Le rôle de quatrième arbitre reviendra à Mohamed Belkbir Abderrahmane, alors que la VAR sera assurée par Tayeb Bouderbal Youcef.

JSK: RABAH BENSAFI POUR REDRESSER LA BARRE

La direction de la JS Kabylie a décidé de confier la barre technique à Rabah Bensafi, qui assurera l'intérim probablement jusqu'à la fin de la saison.

Une décision rapide de la direction kabyle, soucieuse de réagir après une série de résultats décevants. Le nouvel homme fort du banc kabyle pourrait entamer sa mission dès ce soir, en dirigeant sa première séance d'entraînement avec le groupe. Une prise de fonctions immédiate qui témoigne de l'urgence de la situation au sein du club. Ce changement intervient à la suite du limogeage de Josef Zinnbauer, consécutif à la défaite concédée à domicile face à la JS Saoura. Un revers qui a précipité la décision des dirigeants, désireux de provoquer un électrochoc au sein de l'équipe. Dans ce contexte délicat, Rabah Bensafi aura pour mission de redresser la barre et de remobiliser un groupe en perte de confiance. Son premier test ne tardera pas, avec une échéance importante qui se profile face à l'USM Alger. Un rendez-vous crucial qui pourrait déjà donner un aperçu de l'impact du changement opéré à la tête du staff technique.

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DISCIPLINAIRE CONTRE DEUX JOUEURS

La JS Kabylie a annoncé, ce jeudi soir, l'ouverture d'une procédure disciplinaire visant deux joueurs de l'équipe première, suite à un incident survenu en lien avec les activités sportives, « en particulier la préparation du match de la 24e journée de Ligue 1 Mobilis face à la JS Saoura. »

Dans un communiqué publié sur son site officiel, la direction du club indique qu'« une infraction disciplinaire formelle a été constatée », tout en soulignant qu'elle accorde « la plus grande importance au respect de ses valeurs et de son règlement intérieur ».La commission de discipline du club devra se réunir « incessamment » afin d'examiner ce dossier et d'entendre les différentes parties concernées. Les décisions qui seront prises à l'issue de cette procédure seront rendues publiques dans un prochain « Flash Info », précise la JSK. Cette annonce intervient dans un contexte particulièrement tendu pour le club kabyle, marqué par le limogeage, mercredi soir, de l'entraîneur allemand Josef Zinnbauer, décidé à la suite de la défaite concédée à domicile face à la JS Saoura (0-0), lors de la 24e journée du championnat.

COUPE DE LA CAF /CRB 0 – AL MASRY 0

Le Chabab résiste et file en demi-finale

Le CR Belouizdad a validé, non sans difficulté, son billet pour les demi-finales de la Coupe de la CAF après son match nul vierge (0-0) face à Al Masry. Un résultat suffisant pour les Belouizdadis, qui profitent du but inscrit à l'extérieur lors du match aller (1-1) pour poursuivre leur aventure continentale.



Sur le terrain de Baraki, les joueurs du CR Belouizdad ont entamé la rencontre en se précipitant dans le camp d'Al Masry, à la recherche de l'ouverture du score pour mieux contrôler la suite de la rencontre. Mais les joueurs d'Al Masry ont prévu ce début offensif des Belouizdadis, en procédant par un jeu défensif, tout en répondant par des contres. Les joueurs du Chabab semblent trop pressés pour marquer, en insistant avec des actions offensives, et c'est ce qui fait qu'ils ont confondu vitesse et précipitation. Ce qui a arrangé les joueurs égyptiens drivés par Nabil El Kouki, qui connaît bien l'équipe du CRB. Par la suite, les joueurs des deux formations s'échangent régulièrement des actions offensives, mais sans pouvoir concrétiser. Chacune des deux équipes tente d'exploiter des actions de contres, mais les défenseurs des deux formations réussissent à chaque fois à gêner le jeu adverse. C'est ainsi que la mi-temps est sifflée sur le même score du début de la partie, les hommes Sead Ramović ont affiché leurs intentions en mettant une pression offensive constante. Très actif, Benayada s'est illustré à plusieurs reprises, notamment avec une frappe puissante à la 23e minute, brillamment repoussée par le gardien adverse. Quelques minutes plus tard, Benhamouda est passé tout près d'ouvrir le score en reprenant de la tête un coup franc bien exécuté (28'), sans réussite.

Malgré ces opportunités, la défense d'Al Masry est restée solide, bien épaulée par un portier vigilant qui a su préserver ses cages inviolées. Les visiteurs n'ont d'ailleurs pas été en reste. Ils ont tenté de répondre par des offensives rapides, à l'image du centre en retrait dangereux de Deghmoum (34'), capté avec assurance par Chaâl.

Après la pause, les joueurs du Chabab prennent le jeu à leur compte en multipliant les rushs. Benhammouda et Laouafi ont bien mené plusieurs actions offensives, mais eux et leurs coéquipiers n'arrivent toujours pas à concrétiser. Belkhir, Boukhenchouche, Benayada, Laouafi et Benhammouda ont raté leurs différentes occasions de scorer, devant une équipe égyptienne qui joue intelligemment alors que ce résultat n'est pas à son avantage. Le CRB est alors en difficulté devant cette très coriace formation égyptienne. Et la dernière demi-heure est donc celle où le coaching joue un rôle d'importance, dans ce genre de match à gros enjeu.

Les Égyptiens sont bien décidés à marquer en multipliant les actions offensives devant les joueurs du Chabab qui se défendent, tant bien que mal. Dans le temps additionnel, l'arbitre zimbabwéen discute avec les responsables de la VAR, avant de reprendre le jeu. Par la suite, l'arbitre met fin à la lutte acharnée des joueurs des deux équipes sur le terrain, annonçant la fin de la partie qui a vu le CRB qualifié en demi-finale de cette Coupe de la CAF 2025-2026, au bénéfice du but inscrit à Bordj El Arab, lors du match aller où les deux équipes se sont quittées sur le score d'un but partout.

En demi-finale, le Chabab affrontera le vainqueur du duel entre le Zamalek SC et AS Otoho. Lors de la première manche, les deux équipes s'étaient neutralisées (1-1). Le match retour est prévu ce dimanche au Cairo Stadium, et déterminera le prochain adversaire des Belouizdadis dans leur quête d'un sacre continental.

AL AHLY-ES TUNIS (2-3)

Tougaï buteur et victoire historique contre Al-Ahly

L'ESPÉRANCE Sportive de Tunis a signé un exploit retentissant sur la pelouse d'Al Ahly, s'imposant 3-2 au terme d'un match complètement fou. Une qualification historique pour le dernier carré de la Ligue des champions de la CAF, marquée notamment par le sang-froid et l'efficacité de Mohamed Tougaï, auteur d'un but capital. Dans une ambiance électrique au Caire, les Égyptiens ont rapidement pris les devants, imposant un rythme intense dès les premières minutes. Mais malgré cette pression initiale, les Sang et Or n'ont jamais abdiqué, restant dans le match grâce à une grande solidité mentale. Au retour des vestiaires, le scénario bascule. Plus entreprenant, le Taraji commence à poser des problèmes à la défense adverse et finit par revenir au score grâce à Florian Danho. Le tournant intervient ensuite à la 78e minute : sur penalty, Mohamed Tougaï ne tremble pas. Le défenseur algérien s'avance avec assurance et transforme la sentence avec beaucoup de maîtrise, donnant l'avantage aux siens (2-1). Un but ô combien précieux, qui symbolise parfaitement son importance dans les moments décisifs. Ce deuxième but a totalement relancé les débats dans une fin de match irrespirable. Al Ahly pousse et parvient à égaliser, relançant totalement le suspense. Mais dans un ultime rebondissement, l'Espérance arrache la victoire dans le temps additionnel grâce à Hamza Jelassi, scellant un succès aussi spectaculaire qu'historique.

Au-delà du résultat, la prestation de Tougaï restera comme l'un des faits marquants de la rencontre. Défensivement solide et offensivement décisif, l'international algérien a confirmé son statut de cadre. Son penalty transformé a été un véritable tournant psychologique, redonnant confiance à toute son équipe. Grâce à cette victoire héroïque, l'Espérance valide son billet pour les demi-finales et envoie un message fort à ses futurs adversaires. Une soirée mémorable, portée par des héros inattendus… dont Mohamed Tougaï.

CAN 2025/SÉNÉGAL – MAROC

Une nouvelle anomalie dans le verdict du jury disciplinaire

Le jury disciplinaire de la Confédération africaine de football (CAF) a décidé de déchoir le Sénégal de son titre de champion d'Afrique à la CAN 2025 au profit du Maroc, battu en finale (1-0 après prolongations). Au-delà du retentissement de cette décision, c'est les circonstances de son entérinement qui peuvent interpeler. Détails.

Selon le procès verbal de la CAF, 5 des 9 membres du jury étaient présents pour statuer. A l'ordre, du jour, il y avait le recours interjeté par la Fédération royale marocaine de football (FRMF). Evidemment, la réunion était à huis clos. Dès lors, il y a forcément des dires et des allégations ici et là pour décliner diverses versions sur ce jugement. Parmi elles, l'éligibilité de Moez Ben Taher Nasri, président de la Fédération tunisienne de football (FTF) et aux accointances avérées avec Fouzi Lekjaâ qui lui ferait du chantage s'il marche pas pour lui, pour siéger au sein de la commission disciplinaire de l'instance confédérale. Ce dernier "n'avait plus l'habilité pour siéger au sein du jury d'appel de la CAF ayant déjà assumé cette fonction". Par conséquent, la décision prise à l'encontre des Sénégalais aurait, en réalité, été rendue par 4 membres sur 9. Sur le plan juridique, cela signifie que le quorum légal (moitié des membres + 1 voix) n'a pas été atteint. Cela qui rend la sentence antiréglementaire. Pour rappel, ledit comité compte 9 personnes. Il s'agit de sa présidente Roli Daibo Harriman (Nigéria), le vice-président Faustino Varela Monteiro (Cap-Vert). Aussi, on y recense Moez Ben Tahar Nasri (Tunisie), Espoir Asogbavi Komlan (Togo) et Masauko Timothy Msungama (Malawi). C'est ce quintuor qui a tenu la réunion fatale aux Lions de la Téranga. Pour leur part, Hamoud T'feil Bowbe (Maurtanie), Mohamed Robleh Djama (Djibouti) et Lubamba Ngimbi Hector (RD Congo) Moses Ikanqa (Namibie) n'ont pas eu de rôle dans cet épisode juridique qui fait couler beaucoup d'encre.



LE MESSAGE DE ME SENGHOR

Me Augustin Senghor tire la sonnette d'alarme sur ce qui pourrait bien constituer le plus grand scandale depuis la création de la CAF. Informé de la tenue d'une réunion à huis clos de la Commission d'appel au Caire, l'ancien président de la Fédération sénégalaise a adressé un message sans ambiguïté dans lequel, il évoque une décision ahurissante : retirer au Sénégal son titre de champion d'Afrique pour l'attribuer au Maroc. « Cher Patrice. Je sais que vous êtes peut-être occupé, mais je ne peux pas attendre et je préfère vous envoyer ce texto à propos de ma profonde préoccupation concernant le cas de la finale de la CAN-2025 marocaine en instance devant la Commission d'appel de la CAF. J'ai appris par hasard que la commission d'appel s'était réunie à huis clos au Caire et avait décidé de retirer au Sénégal sa victoire et son titre de champion d'Afrique au profit du Maroc. J'espère qu'il s'agit d'une fake news. Mais si cette information s'avère exacte, ce sera un scandale énorme et inacceptable pour le football africain », écrit-il. D'autant que Motsepe avait affirmé ne pas être informé d'une telle décision. Une version désormais mise à mal par ce message, qui suggère qu'il aurait été alerté en amont parce que certains savaient et parmi eux, le président de la CAF lui-même. Dans une intervention remarquée sur la chaîne SABC News, le ministre sud-africain n'a pas mâché ses mots : « Il n'y a pas de place pour la manœuvre. Le Sénégal est le champion d'Afrique, car les matchs de football ne se décident pas dans des salles de réunion », a-t-il déclaré, dénonçant une décision qu'il juge éloignée de l'esprit sportif.

Au-delà du discours politique, l'Afrique du Sud entend également agir concrètement. Gayton McKenzie a révélé que des juristes sud-africains sont prêts à intervenir pour soutenir le Sénégal sur le plan légal. « Nous serons aux côtés du Sénégal. Nous disposons d'une élite d'avocats prête à apporter son expertise », a-t-il assuré. Cette mobilisation intervient après la décision de la commission d'appel de la Confédération africaine de football, qui a retiré le titre continental au Sénégal pour l'attribuer au Maroc, une décision qui continue de susciter de vives réactions à travers le continent. Le ministre sud-africain a également accusé le Maroc d'exercer des pressions sur les instances du football africain et sur les fédérations affiliées à la CAF. Il a notamment évoqué les tensions liées à l'organisation de la Coupe d'Afrique des nations féminine, dans un climat déjà tendu après la finale de la CAN masculine.

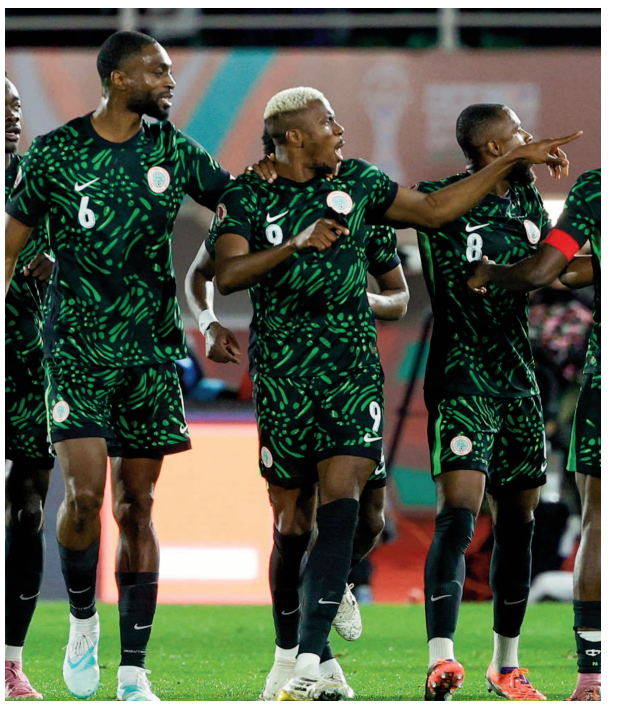
« Nous ne serons pas otages du Maroc », a-t-il lancé avec fermeté, avant de mettre en avant les capacités de son pays : « L'Afrique du Sud est un pays plus vaste, avec une économie plus solide et des infrastructures sportives de haut niveau. Nous sommes prêts à accueillir la CAN féminine si nécessaire. » Dans ce contexte délicat, la CAF a récemment décidé de reporter la Coupe d'Afrique des nations féminine à l'été prochain. Une décision motivée notamment par les incertitudes entourant l'organisation et le manque de temps, alors que des menaces de retrait du Maroc avaient été évoquées.

Le Nigeria ne lâche pas l'affaire et menace de semer le chaos dans les barrages de la Coupe du monde 2026

APRÈS l'annulation de la victoire du Sénégal par la CAF et l'attribution du titre de la CAN 2025 au Maroc sur tapis vert, c'est au tour du Nigeria de menacer de faire trembler le football africain et mondial. La Fédération nigériane de football (NFF) a annoncé son intention de faire appel de la décision de la FIFA, qui a rejeté sa plainte contre la République Démocratique du Congo concernant les barrages pour la Coupe du monde 2026. Selon The Athletic, la FIFA n'a trouvé aucune irrégularité dans la plainte nigériane, qui accusait la RD Congo d'avoir aligné des joueurs non éligibles lors de la finale des barrages africains, remportée aux tirs au but par les Léopards en novembre 2025. La RD Congo n'est plus qu'à une victoire de se qualifier pour le Mondial en Amérique du Nord. Son match de barrage intercontinental face au vainqueur de la rencontre Jamaïque – Nouvelle-Calédonie est prévu pour le 31 mars. Mais le Nigeria a d'ores et déjà prévenu qu'elle allait contester la décision de la FIFA.

POURQUOI LE NIGERIA A-T-IL DÉNONCÉ LA RD CONGO ?

La NFF avait saisi le Comité disciplinaire de la FIFA en invoquant une « fraude présumée » dans la délivrance de passeports à plusieurs joueurs congolais ayant participé aux barrages. « Nous avons reçu la décision du Comité disciplinaire de la FIFA concernant notre recours, mais nous ne sommes pas satisfaits de cette décision, qui a rejeté notre plainte. Je tiens à assurer aux Nigérians que la



NFF a immédiatement engagé la procédure d'appel », a fait savoir Mohammed Sanusi, secrétaire général de la fédération. L'argument central du Nigeria repose sur le principe de la double nationalité. Selon le gouvernement britannique par exemple, la RD Congo ne reconnaît pas la double nationalité, à l'exception des enfants nés à l'étranger, qui doivent y renoncer à leurs 21 ans. En décembre, Sanusi avait affirmé que « de nombreux » joueurs des Léopards détenaient d'autres passeports, notamment français, anglais et belges, ce qui contreviendrait aux règles congolaises sur la double nationalité. « Les règles de la FIFA stipulent que, dès lors qu'un joueur possède le passeport de son pays, il est éligible. De notre point de vue, ils sont éligibles, c'est pourquoi ils ont été autorisés à jouer. Mais notre argument est que la FIFA a été trompée pour les valider, car il ne lui appartient pas de s'assurer que les règles congolaises sont respectées », a-t-il ajouté. Au cœur de cette controverse, la sélection congolaise caresse le rêve de disputer une Coupe du monde pour la première fois depuis plus de cinquante ans. Sa seule et unique participation remonte à 1974, lorsque le pays s'appelait encore le Zaïre, il avait alors été le troisième pays africain à prendre part à la compétition. De leur côté, les Super Eagles manqueraient une deuxième Coupe du monde consécutive si leur appel échoue. En cas de succès, le Nigeria prendrait la place de la RD Congo dans les barrages. Le vainqueur du match entre la Jamaïque et la Nouvelle-Calédonie et la République Démocratique du Congo se disputent la place restante dans le Groupe K de la Coupe du monde, aux côtés de la Colombie, du Portugal et de l'Ouzbékistan.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya deBejaia **Daira de Beni Maouche** **Commune de Beni Maouche** **NIF N°: 098 506 509 174 702**

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 03/2026.

Le président de l'APC de Beni Maouche lance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigences de capacités minimales portant sur: **Divers travaux d'achèvement et revêtement à travers le territoire de la commune année 2026.**

Réparti en 13 lots comme suit :

Lot n 01 : **Aménagement et revêtement en béton légèrement armé au quartier Tikithar sur 215 ml.**
Lot n 02 : **Revêtement en béton légèrement armé au village Akour sur 500 ml.**
Lot n 03 : **Revêtement en béton légèrement armé des ruelles au village Tala Tinzar sur 300 ml.**
Lot n 04 : **Achèvement mur de soutènement en pierre accès coté haut du village Ighil Ouatou commune Béni Maouche sur 15 ml.**
Lot n 05 : **Aménagement en béton légèrement armé quartier Merdj Rabah sur 200 ml.**
Lot n 06 : **Revêtement en béton légèrement armé au lieu dit Iguer Mokrane au village Aguemoune sur 130 ml**
Lot n 07 : **Revêtement en béton légèrement armé au village Bouyakni sur 312 ml.**
Lot n 08 : **Revêtement en béton légèrement armé au lieu dit Thala Khelifa au village Aguemoune sur 30 ml.**
Lot n 09 : **Revêtement en béton légèrement armé au lieu dit Malaab au village Tlatha sur 43 ml.**
Lot n 10 : **Revêtement en béton légèrement armé au lieu dit Thaghanimt au village Aguemoune sur 130 ml.**
Lot n 11 : **Revêtement en béton légèrement armé au village Miyala sur 140 ml.**
Lot n 12 : **Revêtement en béton légèrement armé de la piste dite Tazmalt village Trouna sur 110 ml.**
Lot n 13 : **Revêtement en béton légèrement armé au village Igheldane sur 280 ml.**

Est adressé aux entreprises publiques ou privées qui remplissent l'ensemble des conditions d'éligibilité ci-dessous :

Pour les lots (01 et 02)

-Capacité professionnelle : Ayant un certificat de qualification et de classification professionnelle dans le domaine des **travaux publics ou bâtiments** activité **principale**, catégorie **trois (03) ou plus** en cours de validité.

-Référence professionnelle : Ayant exécuté durant les trois 03 dernières années, au moins **deux projets similaires** justifiés par une attestation de bonne exécution délivrée par le maitre de l'ouvrage public.

Pour les lots (03 à 13)

-Capacité professionnelle : Ayant un certificat de qualification et de classification professionnelle dans le domaine des **travaux publics ou bâtiments** activité **principale**, catégorie **deux (02) ou plus** en cours de validité.

-Référence professionnelle : Ayant exécuté durant les trois 03 dernières années, au moins **deux projets similaires** justifiés par une attestation de bonne exécution délivrée par le maitre de l'ouvrage public.

N.B : Toute entreprise peut soumissionner pour un ou plusieurs lots et ne peut être retenue que pour **deux lots maximum** si elle est pré qualifiée techniquement et moins disante financièrement l'attribution se fera par ordre de classement des lots (numérotation)

Les soumissionnaires intéressés par le présent avis d'appel d'offres et ayant remplis les conditions d'éligibilité ci-dessus peuvent retirer le cahier des charges auprès du **bureau des marchés** contre le paiement de la somme de **4.000,00 DA**, non remboursable. Les offres doivent être déposées et accompagnées des pièces réglementaires suivantes ;

A/ Dossier de candidature : ***comprend les documents suivants :***

01. Déclaration de candidature dûment remplie, datée, signée, cachetée ;
02. Déclaration de probité dûment remplie, daté, signé, cacheté ;
03. Statut pour les sociétés (SARL, SPA..) ;
04. Copie de l'attestation de dépôt des comptes sociaux pour les sociétés (SARL, SPA..) ;
05. Copie des mises à jour Cnas, Casnos, Cacobath en cours de validité ;
06. Copie du registre de commerce ;
07. Copie du relevé d'identité bancaire **RIB** ;
08. Copie du numéro d'identification fiscale **NIF** et numéro d'identification statistique **NIS** ;
09. Copie de l'extrait de rôle apuré ou avec échéancier daté moins de 03 mois ;
10. Certificat de qualification et de classification professionnelle dans le domaine demandé ;
11. Le PV de visite du site ;
12. Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
13. Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ;

B/ L'offre technique : ***comprend les documents suivants :***

01. Déclaration à souscrire dûment remplie, datée, signée, cachetée.
02. Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « **lu et accepté** »paraphé, daté, signé et cacheté.
03. Le planning de réalisation détaillé.
04. Le mémoire technique justificatif (selon le modèle ci-joint en annexe) : répondant aux points suivants :

- Profil général de l'entreprise.
- Moyens matériels mis en œuvre avec les pièces justificatives notamment les cartes grises, contrats d'assurances en cours de validité, facture d'achat, les contrats de location, PV d'évaluation du matériel établi par un huissier de justice, commissaire-priseur, agent expert agréé par l'état…etc.
- Moyens humains mis à la disposition du projet avec les pièces justificatives notamment les diplômes, les attestations d'affiliations CNAS en cours de validité.

C/ Offre financière : ***comprend les documents suivants :***

01. La lettre de soumission dûment remplie, datée, signée et cachetée.
02. Le bordereau des prix unitaires dûment rempli, daté, signé et cacheté.
03. Le détail estimatif et quantitatif dûment rempli, daté, signé et cacheté.

* Les offres seront déposées au **bureau des marchés** de la commune de **Beni Maouche** avant **12 heures**.

* Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », offre technique » ou « offre financière » selon le cas, Celles-ci sont insérées dans une enveloppe fermée et anonyme portant la mention :

A madame le président de l'APC de Beni Maouche.

«Soumission à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres».

Appel d'offre national ouvert avec exigences de capacités minimales 03/2026

Divers travaux d'achèvement et revêtement à travers le territoire de la commune année 2026.

N° et Intitulé du ou des Lots :……

* La durée de préparation des offres est fixée à **dix (10) jours** partir de la 01 ère parution au BOMOP et / ou dans l'un des quotidiens nationaux.

* Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

* La date de dépôt des offres correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres de **08 H 00 à 12 H 00.**

* L'ouverture des plis est fixée **à 13 h 30** du même jour dans séance publique.

* Les soumissionnaires resteront engagées par leurs offres pendant **100 jours** à compter de la date de l'ouverture des plis.

Le Jeune Indépendant **du 23/03/2026 / ANEP 2616009471**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, L'URBANISME, LA VILLE ET L'AMENAGEMENT DE TERRITOIRE
ETABLISSEMENT PUBLIC DE LA VILLE NOUVELLE DE BOUINAN

MISE EN DEMEURE N°02

-AVANT RESILIATION-

Contractant :

- L'Établissement Public de la Ville Nouvelle de Bouinan (EVNB), sis à la Route départementale N°116, jouxtant la cité El Moudjahid Belkas Mohammed (Ex-cité 1675 logements), Bouinan – Wilaya de Blida.

Co-contractant :

- L'entreprise des travaux des bâtiments TCE/ADNANE Hassanine, Représenté par Monsieur ADNANE Hassanine en qualité de Gérant, sise à: Cité Ennassim Oum El Bouaghi ;

- Vu le décret exécutif N°04-96 du 1er février 2004, portant création de la ville nouvelle de Bouinan ;
- Vu le décret exécutif n° 06-303 du 10 septembre 2006 fixant les missions de l'établissement de la nouvelle ville de Bouinan, ainsi que son organisation et ses modalités de fonctionnement, modifié et complété par décret exécutif n° 14-64 du 9 février 2014 ;
- Vu le décret exécutif N° 21-219 ; du 20 mai 2021, portant l'approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux.
- Vu le décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public modifié et complété.
- Vu le marché conclu entre l'EVNB et l'entreprise des travaux des bâtiments TCE/ADNANE Hassanine portant sur : «Les travaux de réalisation de l'éclairage en photovoltaïque au niveau de la phase III de la ville nouvelle de Bouinan –W-Blida ».
 - Avis de la Commission des Marchés publics de l'établissement public de la ville nouvelle de Bouinan, N° 20/2024 du 13/11/2024 ;
 - Visa du Contrôleur Budgétaire N°68 du 25/11/2024 ;
 - Ordre de service de notification du marché N°79/EVNB/2024 du 25/11/2024.
 - Ordre de service de démarrage des travaux N°80/EVNB/2024 du 25/11/2024.
 - Ordre de service d'arrêt des travaux N°01/EVNB/2025 du 02/01/2025 ;
 - Ordre de service de reprise des travaux N°76/EVNB/2025 du 27/10/2025 ;
- Vu rapport établi par le bureau d'études « BEREP », en date du 24/03/2025, sous la référence n°58/C.B/2025, relatif à la non-conformité du produit posé ; par apport aux spécifications techniques de BPU et DQE du marché.
- Vu le rapport établi par le bureau d'études « BEREP » en date du 30/12/2025, relatif aux écarts constatés entre les exigences techniques et le produit fourni.
- Vu le rapport établi par le bureau d'études « BEREP » en date du 04/01/2026 sous référence N°502/C.B/2026, relatif aux anomalies constatées sur les kits photovoltaïques installées ;
- Vu la **mise en demeure N°01** paru dans les deux quotidiens **« L'Algérie aujourd'hui »** et **« الصحيفة »** en date du 16/02/2026 sous référence ANEP N° 2616005074.
- Vu le rapport établi par le bureau d'études « BEREP » en date du 03/03/2026 sous référence N°042/C.B/2026, relatif aux anomalies constatées sur les travaux d'éclairage public photovoltaïques installées ;
- Vu le non-respect des clauses contractuelles et le cahier prescriptif technique, notamment le respect de la description du produit, les prestations ainsi que l'expiration du délai d'exécution.

Par conséquent,

L'entreprise des travaux des bâtiments **TCE/ADNANE Hassanine**, Représenté par **Monsieur ADNANE Hassanine** en qualité de Gérant, **est mise en demeure avant résiliation,** de prendre sous huitaine les mesures correctives qui s'imposent et de se conformer aux engagements contractuels, et de lever l'ensemble des réserves mentionnées dans les deux rapports du bureau d'études **BEREP** à savoir :

- ✓ Remise en état du pavé et de piste cyclable sur les voies M1-A14 et M1-A15 dans les plus brefs délais, l'entreprise ADNANE HASSANINE responsable des travaux doit intervient rapidement pour remédier ces infrastructures et éviter toute dégradation supplémentaire.
- ✓ l'entreprise doit remplacer les kits a simple crosse par des kits à double crosse, déjà posés et ce conformément au plan approuvé ; et au descriptif du cahier prescription technique et le bordereau des prix unitaire du marché.
- ✓ L'entreprise est tenue de lever les réserves relatives au luminaire solaire, mentionnées dans le rapport technique établi par le bureau d'études « BEREP » en date du 30/12/2025, et de présenter un nouvel échantillon pour approbation.
- ✓ La galvanisation de la platine, et les goussets de renfort.
- ✓ Entamer les travaux sans délai dans les parties dégagées à savoir :
 - Procéder au remplacement des équipements non approuvés (luminaire et panneau solaires),
 - La remise en état des pavés,et des pistes sécables au niveau des zones d'intervention des socles ;
 - Levée toutes les réserves observées relatives aux mats installés au niveau des voies M1-A14 et M1-A10, lesquels sont non conformes aux exigences technique du marché, notamment en ce qui concerne la galvanisation de la platine, et les goussets de renfort.

Faute de quoi l'EVNB se réserve le droit de prendre les mesures coercitives prévues par la règlementation en vigueur.

Le Jeune Indépendant **du 23/03/2026 / ANEP 2616009912**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'ALGER
CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE ZERALDA
COMMUNE DE STAOUELI
N° 50.../2026

Avis N° 03/2026
d'Appel d'Offre National Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales
NIF : 41000200001608501052
Imputation budgétaire : Budget d'équipement

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Staoueli lance un appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales pour l'opération suivante :

« Etude et suivi et modernisation et aménagement des marchés communaux (Partie étude et suivi) »

Seules les entreprises justifiant les conditions d'éligibilité suivantes, peuvent soumissionnées :

1- Capacité professionnelle : ayant l'Agrément délivré par l'ordre des architectes possédant la mise à jour de l'année 2026.

2- Capacité financière : ayant une moyenne minimum, des chiffres d'affaires des trois dernières années, de **1 000 000.00 DA**, justifié par les bilans financiers des années **2022**, **2023 et 2024**, visés par les services des impôts.

3 – Capacité technique :

- **Moyens humains : Un architecte,** justifié par un diplôme et une attestation d'affiliations, CNAS ou CASNOS, en cours de validité.
- **Références professionnelles :** ayant assuré au moins Une (01) maitrise d'œuvre (Etude et Suivi) pour la réalisation ou la réaménagement ou réfection d'un ouvrage en Bâtiment (les attestations devront être signées par des maîtres d'ouvrages publics).

Les entreprises peuvent retirer le cahier des charges auprès du siège de la commune de Staoueli - boulevard KHAITI Ahmed « bureau des marchés », contre un paiement de **2000,00 DA**, auprès du trésor communal de Staoueli, représentant les frais de reproduction.

Les offres doivent être composées de :

1- LE DOSSIER DE CANDIDATURE CONTIENT :

- la déclaration de candidature dument renseignée, signée, datée et paraphée selon le modèle ci-joint.
- la déclaration de probité dument renseignée, signée, datée et paraphée selon le modèle ci-joint.
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager le bureau d'étude.
- PV de visite de site.
- tout document permettant d'évaluer les capacités des soumissionnaires cités citées plus haut.

2- L'OFFRE TECHNIQUE CONTIENT :

- Une déclaration à souscrire dument renseignée, signée, datée et paraphée selon le modèle ci-joint.
- Le cahier des charges paraphé portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».

3- L'OFFRE FINANCIERE CONTIENT :

- la lettre de soumission dument renseignée, signée, datée et paraphée selon le modèle ci-joint.
- La proposition d'honoraire du BET. L'offre doit être signée et paraphée par le soumissionnaire.

4- Le dossier des prestations graphiques contient :

- Les soumissionnaires remettront obligatoirement dans leurs présentations graphiques les documents suivants :
 - Plan de situation dans l'environnement immédiat
 - Plan de masse de composition générale 1/500 ou 1/200 (l'échelle en fonction d'une meilleure lecture).
 - Plan de l'état des lieux du site.
 - Plan des différents aménagements (marchés couverts, locaux commerciaux, voiries, trottoirs, éclairage public, traitement des façades en vue de la modernisation...etc.).
 - Vues d'ensemble et perspectives d'ambiance.

Les quatre dossiers sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination du bureau d'étude, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique », « dossier des prestations graphiques »et « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention suivante :

«A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »
Avis n° 03/2026 d'Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales
« Etude et suivi et modernisation et aménagement des marchés communaux (Partie étude et suivi) »

La durée de préparation des offres est fixée à **vingt et un (21) jours** à compter de la première parution de l'avis d'appel d'offre dans le BOMOP et les quotidiens nationaux. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.
Le jour de dépôt des offres correspond au dernier jour de la préparation des offres.
L'heure limite de dépôt des offres est fixée, au plus tard, à **12h00**.
Les soumissionnaires sont invités à la séance d'ouverture des plis qui se tiendra le dernier jour de la préparation des offres à **12H15** au siège de commune de Staoueli.
Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant trois (03) mois augmentés par la durée de préparation des offres **vingt et un (21) jours** à compter de la date d'ouverture des plis.

Le Jeune Indépendant **du 23/03/2026 / ANEP 2616009752**

ALGERIETELECOM SPA
Direction Opérationnelle des Télécommunications d'Ain Defla
Rue Emir Abdelkader, Ain Defla
NIF :000216001808337

Avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales
N° : 01 /2026

La Direction Opérationnelle des Télécommunications d'Ain-Defla lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour la réalisation des travaux suivants :

Réalisation d'infrastructures d'accueil pose et raccordement de câbles à fibre optique

La participation au présent appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales est destinée aux entreprises dont l'activité est en ressource en eau (hydraulique), voirie et réseaux divers (VRD) et/ou les travaux publics et ayant uniquement la qualification une (01).

Le présent appel à la concurrence est ouvert aussi aux entreprises nouvellement créées durant l'année de l'appel d'offres quelles que soient leurs qualifications et aux entreprises issues des dispositifs ANADE, CNAC, en cours de bénéfice d'avantages conférés par ces dispositifs quelles que soient leurs qualifications.

Le retrait des cahiers des charges auprès de la Direction Opérationnelle des Télécommunications service des Achats, rue Emir Abdelkader chef-lieu de wilaya de Ain-Defla contre paiement de **5 000,00 DA**, non-remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie à verser au compte n° **00100268030000027581** compte BNA/agence Ain-Defla 268.

Les soumissionnaires doivent insérer le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière dans des enveloppes séparées et fermées portant la dénomination du soumissionnaire, la référence et l'objet de l'appel à la concurrence ainsi que, selon le cas, l'une des trois mentions suivantes « **Dossier Administratif** », « **Offre Technique** » ou « **Offre Financière** »

Les trois enveloppes comportant toutes les pièces réglementaires exigées dans le cahier des charges doivent être insérées dans une seule enveloppe externe fermée et anonyme ne portant que la mention suivante :

Appel d'offreNational Ouvert avec exigence de capacités minimales
N° : 01/2026
Réalisation d'infrastructures d'accueil pose et raccordement de câbles à fibre optique
Direction Opérationnelle des Télécommunications d'Ain-Defla
A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres

La durée de préparation des offres est fixée à **quinze (15) jours calendaires** à compter de la 1ere parution du présent avis d'appel d'offres dans la presse nationale.
La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour du délai de préparation des offres de **08h00** à **14h00** auprès du service des Achats de la Direction Opérationnelle des Télécommunications d'Ain-Defla.
L'ouverture des plis aura lieu en séance publique, le jour de dépôt des offres, à **14h00** au niveau du siège de la Direction Opérationnelle des Télécommunications d'Ain Defla.
Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **cent quatre-vingts (180) jours** à partir de la date d'ouverture des plis.
Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date de dépôt sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant, dans les mêmes heures.

Le Jeune Indépendant **du 23/03/2026 / ANEP 2616009874**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'ALGER
CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE BARAKI
COMMUNE DES EUCALYPTUS
NIF N° 41000200001608501032

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE N° 06/ 2026 DU MARCHE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégations de service public, le Président de la commune EUCALYPTUS informe l'ensemble des candidats et soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N°**01/2026**, paru dans le BOMOP et la presse électronique et les quotidiens nationaux العاصمة نيوز et **Le Jeune Indépendant** en dates respectives du **03 et 04/02/2026** relatif à l'opération :

- **TRAVAUX D'AMENAGEMENT ROUTES DE LA CITE SOUAHLIA.**

Qu'après étude et examen des offres, le marché est attribué provisoirement à :

DESIGNATION DE L'ENTREPRISE	NIF ENTREPRISE	CRITERES DE CHOIX				Observations
		NOTE TECHNIQUE/50 NOTE ELIMINATOIR<25	DELAIS DE REALISATION	MONTANT DE LA SOUMISSION DA/TTC	MONTANT DE LA SOUMISSION APRES VERIFICATION DA/TTC	
EURL RMF TP	001416099035910	38	05 MOIS ET DEMI	67.062.450,00 DA	67.062.450,00 DA	PRE QUALIFIEE TECHNIQUEMENT ET OFFRE UNIQUE

Conformément à l'article 82 Du décret présidentiel 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégations de service public, le recours est introduit auprès de la commission communale des marchés publics des Eucalyptus dans les 10 jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire, dans le BOMOP (bulletin officiel des marchés de l'opérateur public), la presse, ou le portail des marchés publics, si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogé au jour ouvrable suivant. La commission communale des marchés publics des Eucalyptus prend une décision, dans un délai de quinze (15) jours, à compter de l'expiration du délai de dix (10) jours cité ci-dessus.

Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres techniques et financières, à se rapprocher au service des marchés, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, pour leur communiquer ces résultats par écrit.

Le Jeune Indépendant **du 23/03/2026 / ANEP 2616009882**

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET INFRASTRUCTURE DE BASE
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
DE LA WILAYA D'EL-BAYADH
NIF N°408015000032090

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret n° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics, est des délégation de service public, la direction des Travaux Publics de la wilaya d'El-Bayadh informe les soumissionnaires ayant participé à l' avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacité minimales publié le 15/02/2026, relatif aux travaux de :

OBJET :
Entretien de Trois (03) ouvrages d'art sur:

- ✓ **LOT N°02** : Entretien deux ouvrages d'art sur RN 107 au PK 372+500 et au PK 377+200,
- ✓ **LOT N°03** : Entretien d'un ouvrage d'art sur RN 47 au PK 151+000.

LOT N°04 : Travaux de rectification d'un virage dangereux Sur RN 6B Au PK 35+000.
LOT N°05 : Travaux de rectification d'un virage dangereux Sur RN 6B Au PK 94+000.
et que les résultats sont attribué provisoirement comme suit :

N°	Désignation des travaux	L'entreprise	note technique	Montant	Délai	OBS
01	**LOT N°02** : Entretien deux ouvrages d'art sur RN 107 au PK 372+500 et au PK 377+200	Infructueux				
02	**LOT N°03** : Entretien d'un ouvrage d'art sur RN 47 au PK 151+000.	Infructueux				
03	**LOT N°04 :** Travaux de rectification d'un virage dangereux Sur RN 6B Au PK 35+000	SARL AME PROG –GHARDAIA- **NIF** 000147086257127	94/100	18.727.982,00 DA	Cinquante (50) Jours	Offre le moins disent
04	**LOT N°05 :** Travaux de rectification d'un virage dangereux Sur RN 6B Au PK 94+000.	SARL ACHOURI TCE –TIPAZA- **NIF** 002042052540534	97,5/100	40.705.140,00 DA	Cent Vingt (120) jours	Offre le moins disent

Conformément aux dispositions de l'article 82 alinéa 01 et 03 du décret présidentiel n°15/247 du16/09/2015 portant réglementation des marchés publics, est des délégations de service public, les soumissionnaires ont un délai de 10 jours à partir de la premiers parution du présente avis pour toute éventuelle réclamation.
Conformément aux dispositions de l'article 82 alinéa 04 les soumissionnaires peuvent se rapprocher des services de la DTP d'El-Bayadh pour prendre connaissance des résultats de l'évaluation technique et financière au plus tard de trois jours à partir de la première parution de cet avis.

Le Jeune Indépendant **du 23/03/2026 / ANEP 2631005040**



Exode à l'Apple Park : les génies de l'IA fuient vers Meta et Google

Apple n'est clairement pas verni pour le moment dans le secteur de l'intelligence artificielle. La preuve avec l'exode qui continue de ses spécialistes vers d'autres géants américains.

On le sait, si les GAFAM sont tous intéressés par l'intelligence artificielle, et investissent des fonds immenses pour produire un certain nombre de réussites, Apple est pour le moment un peu le vilain petit canard de la bande. Une position compliquée qui s'était encore matérialisée en décembre dernier par le départ de son responsable de l'IA, John Giannandrea. Une sortie qui ne semble être que le prélude à un exode plus large.

Quatre spécialistes de l'IA viennent encore de quitter Apple pour les concurrents

Il y a du mouvement dans les effectifs IA d'Apple, si l'on en croit de nouvelles informations qui nous sont révélées par Bloomberg. Selon le journaliste Mark Gurman, toujours bien informé sur le sujet Apple, « au moins quatre autres chercheurs en intelligence artificielle au cours des dernières semaines » ont claqué la porte de la firme de Cupertino.

Il s'agit ici des employés Yinfei Yang, Haoxuan You, Bailin Wang et Zirui Wang. Et si leur départ est en soi déjà une complication pour Apple, le fait qu'ils s'en aillent, pour la plupart, chez des rivaux, a encore dû noircir le tableau.

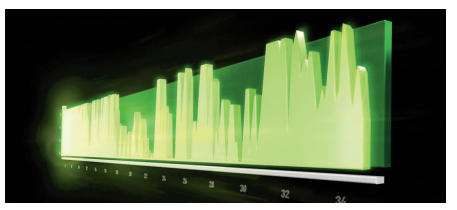
Un cadre de Siri a aussi largué les amarres Yinfei Yang est le seul qui ait quitté son poste pour créer sa propre entreprise. Haoxun You et Bailin Wang ont de leur côté rejoint Meta, le premier pour intégrer l'équipe en charge de la recherche sur la Superintelligence, le second pour travailler sur le système de recommendation de Meta.

Zirui Wang intègre lui un poste chez un autre GAFAM, à savoir Google, au sein de sa filiale spécialisée dans l'IA DeepMind.

Enfin, toujours d'après Mark Gurman, il y a eu récemment un dernier départ marquant chez Apple, Stuart Bowers, décrit comme un des « cadres supérieurs les plus importants travaillant sur Siri .»

Il rejoint lui aussi DeepMind, pour développer les modèles Gemini.

NVIDIA fait évoluer Frameview : la 1.7 apporte davantage de personnalisation



UN PETIT ravalement de façade fort bien venu pour une application qui n'avait plus connu de mise à jour depuis presque un an. NVIDIA est bien connue pour ses cartes graphiques – les fameuses GeForce – qui domine de la tête et des épaules leur secteur. Elle propose aussi de multiples solution logicielles afin, justement, de tirer le meilleur des ses GPU.

Pas de mise à jour depuis près d'un an

Ainsi, à côté d'indispensables softs comme les pilotes graphiques de ses cartes, NVIDIA propose depuis peu la NVIDIA App qui vient remplacer le Panneau de contrôle afin d'offrir une interface plus moderne. Plus ancien, le logiciel FrameView se repose sur le travail d'un autre géant du graphique sur PC, Intel. Il a été introduit par NVIDIA en juillet 2019 et s'appuie donc sur PresentMon dont le but est de « vérifier les performances graphiques de son système » comme l'écrivions au moment de présenter la refonte de PresentMon opérée par Intel en août 2023.

Avec le temps, FrameView a logiquement évolué, mais il faut reconnaître que si sa capacité à afficher des mesures intéressantes lors de l'exécution d'un jeu est intacte, son interface manque d'options de personnalisation. Sa dernière mise à jour date d'ailleurs passablement : en février 2025, NVIDIA lançait FrameView 1.6 et passait ainsi de PresentMon 1.4, à PresentMon 2.2.

Plus d'options et les 800+ IPS en ligne de mire

Il y a quelques jours à peine, NVIDIA a donc lancé une nouvelle version – tout simplement baptisée 1.7 – de FrameView afin de revenir sur un des points les plus demandés par la communauté : ses options. Aussi intéressant et pratique qu'il puisse être, FrameView souffre effectivement, et ce, depuis sa première version d'un certain manque de personnalisation… ce qui n'est donc plus tout à fait le cas avec cette mouture 1.7 dont on peut lire sur le site officiel de NVIDIA qu'elle :

« propose de nouvelles options pour personnaliser l'interface ! Pour la première fois, FrameView permet de choisir les informations affichées en sélectionnant parmi différents préréglages. Vous pouvez ajuster la taille de la police, ajouter un fond noir pour une meilleure lisibilité et activer ou désactiver des balises comme "Plein écran", "Déchirure d'image" et "Synchronisation verticale" ».

Ce n'est évidemment pas la seule modification apportée en un an par les équipes de FrameView qui profitent de cette mise à jour pour « améliorer la précision du du calcul des IPS dans les situations où les jeux ont des fréquences d'images très élevées (plus de 800 IPS) ». De plus, plusieurs corrections de bugs ont été introduites avec la 1.7 :

correction d'une fuite de mémoire lors de sessions prolongées avec Reflex,

correction d'un bug lié à VSync, GSync et DLSS Frame Generation qui pouvaient entraîner le retour de données erronées,

les fichiers CSV sont désormais correctement enregistrés même si un jeu se ferme alors que FrameView est encore en train d'enregistrer un benchmark,

amélioration de la fiabilité de la « liste d'exclusion », améliorations générales de la stabilité et de la compatibilité.

Enfin, l'introducation de FrameView 1.7 est aussi l'occasion pour NVIDIA et ses ingénieurs de corriger des bugs plus spécifiques, liés à un jeu unique :

The Finals : correction d'un plantage lors de la fermeture de FrameView pendant l'exécution du jeu, Arc Raiders : ajout de la compatibilité avec le système anti-triche du jeu, permettant un affichage correct des superpositions, Starfield : amélioration de la cohérence et de la précision du PCL,

Black Myth Wukong : correction d'un affichage de la latence erronée avec la génération d'images DLSS, Battlefield 6 : l'interface FrameView s'affiche désormais correctement.

Nintendo (re)lance son Virtual Boy, avec deux jeux inédits en prime (mais ce n'est pas pour tout le monde)

DANS QUELQUES jours, Nintendo va relancer son Virtual Boy, sa console maudite par excellence (davantage encore que la Wii U), au travers du Nintendo Switch Online.

À la fois encombrant et déroutant, le Virtual Boy de Nintendo surgit en juillet 1995 au Japon, comme une promesse de futur. Nintendo ose le vidéocasque 3D, avec un affichage stéréoscopique qui s'annonce révolutionnaire, mais la firme trébuche lourdement. Casque peu pratique, maux de tête, jeux timides… L'objet fascine autant qu'il échoue, à tel point que sa commercialisation en Europe est annulée, et le projet abandonné dès décembre 1995.

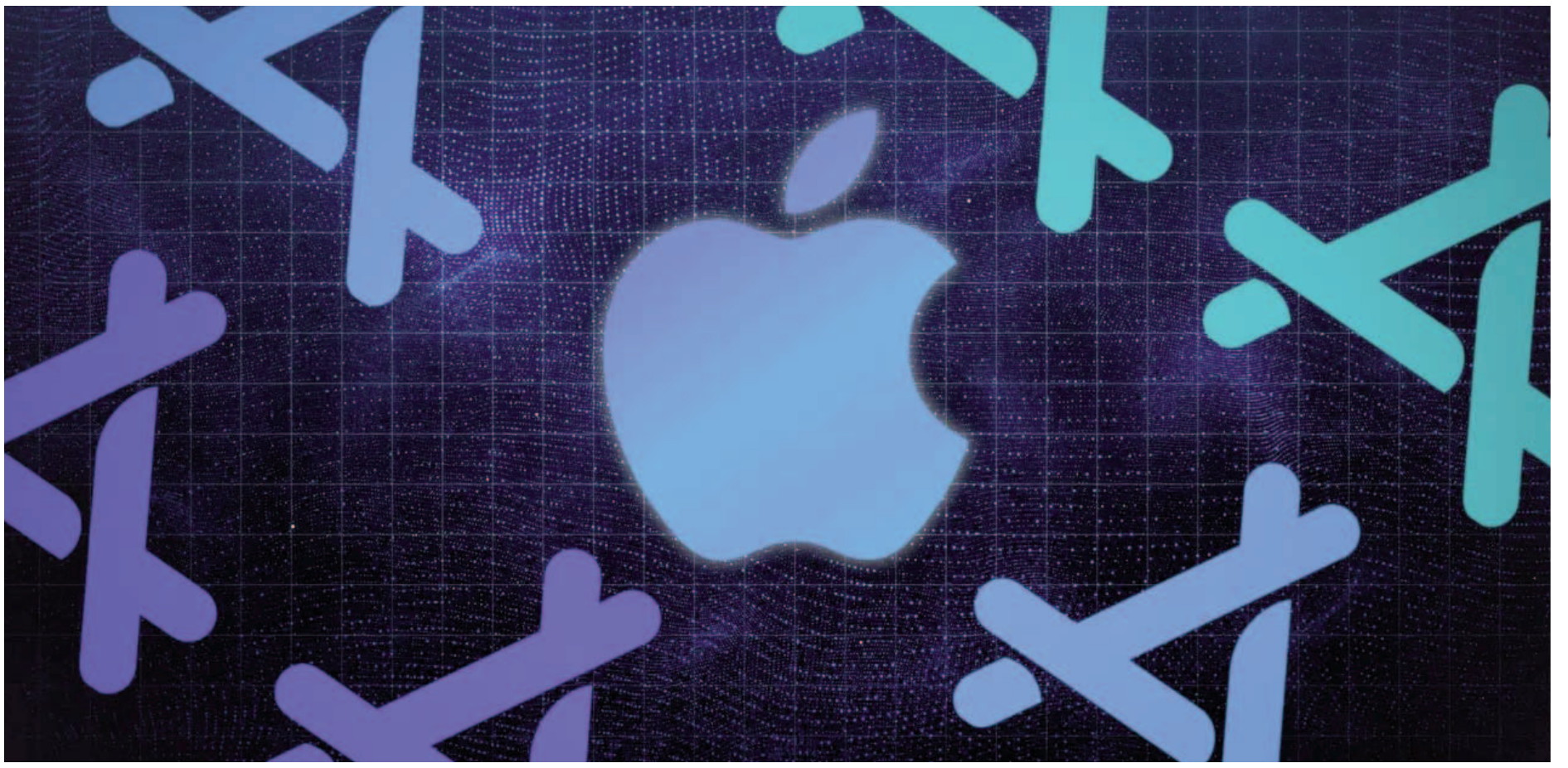


Le plus gros flop de Nintendo… mais sur Switch

Pourtant, Nintendo avait promis en fin d'année dernière un retour sur le devant de la scène de ce même Virtual Boy. Cela deviendra réalité le 17 février prochain, avec la disponibilité de l'application du même nom au sein du programme Nintendo Switch Online et Pack Additionnel. Les abonnés au service en ligne de Nintendo pourront donc ajouter une nouvelle application « rétro » à l'interface de leur Nintendo Switch, avec la possibilité de jouer aussitôt à 7 titres, à savoir : Wario Land, 3D Tetris, Red Alarm, Galactic Pinball, Golf, The Mansion of Innsmouth et enfin Teleroboxer.

Résultats Apple Q1 2026 : un record historique à 143,8 milliards de dollars porté par l'iPhone

Apple vient de clore le meilleur trimestre de son histoire. Malgré un léger repli du segment Mac, la firme de Cupertino s'appuie sur une demande sans précédent pour l'iPhone et une montée en puissance de ses services.



La performance trimestrielle d'Apple repose sur deux piliers majeurs. L'iPhone a généré à lui seul 85 milliards de dollars de revenus, dépassant largement les prévisions des analystes. Cette croissance est notamment alimentée par un taux de conversion élevé d'utilisateurs quittant d'autres plateformes, un signal fort pour les DSI gérant des flottes mobiles hétérogènes.
Le segment des Services confirme sa position de deuxième moteur de croissance avec 30 milliards de dollars de revenus. Cette montée en puissance traduit l'importance croissante de l'écosystème logiciel et de la sécurité intégrée dans l'offre globale d'Apple.
« Aujourd'hui, Apple est fier de rapporter un trimestre remarquable et record, avec un chiffre d'affaires de 143,8 milliards de dollars, en hausse de 16 % par rapport à l'année dernière et bien au-dessus de nos attentes. », dit Tim Cook.

2,5 milliards d'appareils actifs

La santé de l'écosystème se mesure à la base installée, qui atteint désormais le chiffre record de 2,5 milliards d'appareils actifs.
« L'iPhone a connu son meilleur trimestre de tous les temps grâce à une demande sans précédent, avec des records historiques dans chaque segment géographique. » assure , assure Tim Cook.
Cependant, tout n'est pas rose. Les ventes de Mac ont reculé de 7 %, une baisse attribuée à un calendrier de sorties moins dense que l'année précédente. De plus, Apple a prévenu entrer dans une phase de "chasse aux approvisionnements" (supply chase), signalant des tensions sur la chaîne logistique qui pourraient impacter la disponibilité des produits au prochain trimestre.

Indicateurs clés et perspectives pour 2026

Les résultats financiers détaillés par segment montrent une dynamique contrastée mais globalement très positive pour l'entreprise : iPhone : 85 milliards $ (+23% par rapport à l'an dernier).
Services : 30 milliards $ (croissance de 15%).
iPad : 8,6 milliards $ (en hausse de 8%).
Mac : 8,3 milliards $ (en baisse de 7%).
Wearables & Accessoires : 11,5 milliards $ (légère baisse de 2%).
Pour le trimestre à venir, la direction d'Apple reste optimiste avec une croissance prévue entre 13 et 16 %.
Une stabilité financière qui assure aux clients professionnels une pérennité des investissements dans l'écosystème Apple, malgré les incertitudes liées aux composants mondiaux.

OpenAI acte la fin de GPT-4o



LE 13 FÉVRIER 2026 marquera une étape majeure dans la gestion du cycle de vie des outils d'OpenAI. L'entreprise a officialisé le retrait de GPT-4o et des versions 4.1, recentrant son écosystème sur les capacités de la génération GPT-5.
OpenAI poursuit le nettoyage de son catalogue. Après avoir annoncé la mise au repos des versions initiales de GPT-5 (Instant et Thinking), c'est au tour de l'emblématique GPT-4o de quitter l'interface ChatGPT. Cette décision, qui prendra effet le 13 février 2026, concerne également GPT-4.1, GPT-4.1 mini et o4-mini.
Ce mouvement confirme la volonté de l'éditeur de réduire la dette technique et de concentrer ses ressources sur les modèles les plus récents.

La prime à GPT-5.2

La justification de ce retrait repose sur une bascule massive des usages constatée par l'entreprise de Sam Altman :
Le retrait est facilité par le fait que la grande majorité des utilisateurs a déjà migré vers GPT-5.2. L'usage quotidien de GPT-4o est tombé à un niveau marginal de 0,1 %. L'API reste, pour l'instant, épargnée par ces changements, offrant un répit aux développeurs ayant intégré ces modèles dans des flux de production critiques.

Le défi de l'expérience utilisateur et de la personnalisation

Le cas de GPT-4o est singulier. Initialement déprécié puis restauré face à la pression d'une partie des utilisateurs "Plus" et "Pro", le modèle était plébiscité pour sa "chaleur" conversationnelle et ses capacités en idéation créative. OpenAI semble avoir tiré les leçons de cet attachement émotionnel à un outil technique pour l'intégrer dans sa feuille de route stratégique.
« Ce retour d'expérience a directement façonné GPT-5.1 et GPT-5.2, avec des améliorations de la personnalité, un soutien renforcé à l'idéation créative et davantage de moyens de personnaliser la manière dont ChatGPT répond », dit OpenAI dans son Centre d'aide officiel.
La disparition de GPT-4o n'est donc pas une perte fonctionnelle brute, mais une mutation. Les nouveaux modèles proposent désormais des styles de base (comme le mode "Friendly") et des contrôles granulaires sur l'enthousiasme du modèle, permettant de répliquer l'expérience utilisateur de l'ancienne gamme tout en bénéficiant de la puissance de calcul supérieure de la version 5.2.

Vers une IA plus mature et moins restrictive

OpenAI prépare aussi le terrain pour une version de ChatGPT destinée spécifiquement aux adultes.
L'objectif est de répondre aux critiques récurrentes sur la prudence excessive ("preachy responses") ou les refus rencontrés par les experts dans des contextes professionnels particuliers.
L'implémentation de la prédiction d'âge constitue le socle de cette nouvelle segmentation. En isolant les utilisateurs mineurs avec des garde-fous stricts, OpenAI peut proposer aux professionnels une IA plus directe et moins bridée, alignée sur les besoins de productivité du monde du travail.

Acronis s'allie à Seagate sur l'archivage Cloud des PME

ACRONIS lance Acronis Archival Storage. En s'appuyant sur l'infrastructure Seagate Lyve Cloud, cette solution compatible S3 promet aux MSP et aux PME un stockage froid.
En intégrant nativement Acronis Archival Storage à sa plateforme Cyber Protect Cloud, l'éditeur dit lever les barrières financières de l'archivage.Ce modèle supprime les frais d'API et les coûts de transfert (egress fees) propres aux offres de cloud public traditionnelles.
« Notre partenariat avec Acronis garantit que les données d'archives sont protégées et accessibles pour la conformité, l'intelligence artificielle et plus encore, avec une prévisibilité économique », souligne Melyssa Banda, de Seagate, qui opère l'infra Seagat Lyve Cloud.

Une infrastructure pensée pour la résilience et l'IA

La solution repose sur une infrastructure optimisée pour répondre aux exigences de gestion de données. Les caractéristiques techniques garantissent : Accessibilité immédiate : Récupération des données en millisecondes pour les audits ou investigations. Sécurité maximale : Chiffrement et immuabilité (WORM) pour protéger l'intégrité des données contre les ransomwares.
Fiabilité industrielle : Disponibilité de 99,5 %.
Maillage mondial : Déploiement sur sept centres de données pour répondre aux enjeux de souveraineté.

Transformer la contrainte de conformité en levier IA

Pour les DSI, l'archivage dépasse désormais le cadre réglementaire. Acronis mise sur la valeur résiduelle des informations stockées. Un accès rapide permet d'utiliser ces archives pour alimenter des analyses dopées à l'intelligence artificielle.

Les « gamers » sont plus enclins à prendre le contrôle de leurs rêves !



SELON Jayne Gackenbach, une psychologue canadienne, les gamers ou les personnes qui jouent souvent aux jeux vidéo ont tendance à avoir beaucoup plus de rêves lucides que les personnes normales.
Le rêve lucide est un rêve au cours duquel on reste conscient et en pleine possession de nos facultés cognitives. Cela permet au rêveur d'avoir un certain contrôle sur la façon dont son rêve progresse et il pourra donc changer le cours de ce dernier.
L'idée est que les passionnés des jeux vidéo sont régulièrement mis dans une réalité alternative où ils contrôlent ce qui se passe et comment les choses progressent, c'est en fait le même principe du rêve lucide, d'où l'influence des jeux vidéo sur les rêves.

Les humains ont contribué à l'extinction de plus de 100 mammifères !

LA CHASSE, pour la nourriture ou pour le plaisir et surtout le braconnage, qui est extrêmement illégal, a joué un rôle crucial dans l'extinction de plusieurs animaux. Nous contribuons également à ce problème en polluant les habitats naturels de plusieurs animaux et en les détruisant par la déforestation et les travaux de construction.
Certains des animaux que nous avons mis fin à leur existence sont le dauphin de rivière, certaines espèces de wallaby (des kangourous de petite taille), de nombreuses espèces de rats et de souris, certaines espèces de chauves-souris, de tigres et de loups.

Gengis Khan a tué 11% de la population mondiale !



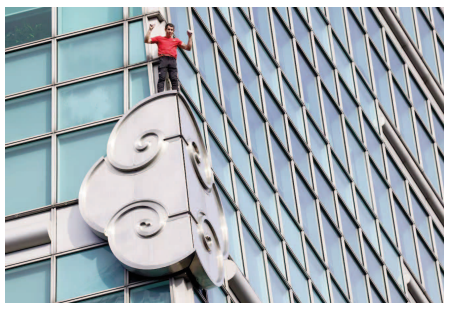
ENTRE 1206 et sa mort en 1227, l'empereur mongol Gengis Khan a conquis près de 33 millions de kilomètres carrés de territoire, plus que n'importe quel autre empereur. Un parcours impitoyable à travers l'Asie et l'Europe qui a engendré le plus vaste empire continu de l'histoire mais aussi des millions de morts.
Bien qu'il soit impossible de savoir avec certitude combien de personnes ont péri au cours des conquêtes mongoles, de nombreux historiens ont estimé qu'il y a eu 40 millions de morts. Dans l'ensemble, les attaques des Mongols ont réduit de 11% la population mondiale à cette époque-là.

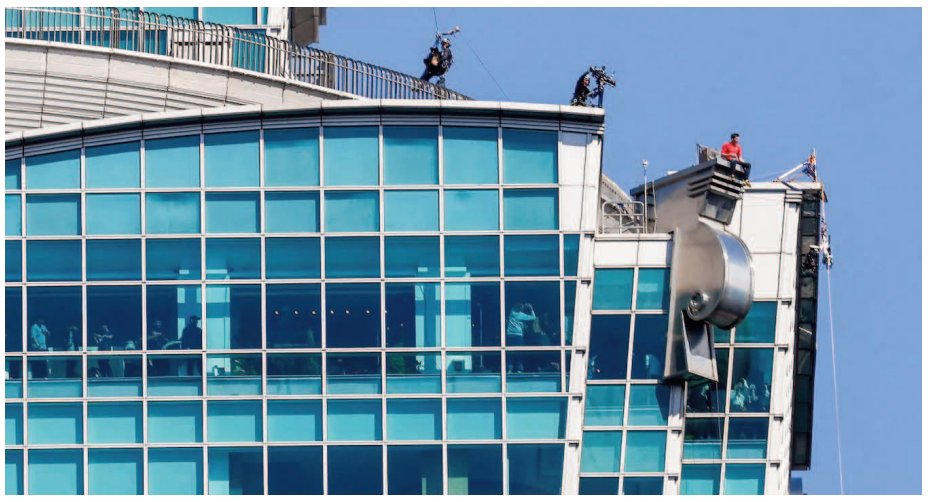
LE SAVIEZ VOUS
J Indépendant



Sans corde ni équipement: Alex Honnold a terminé l'ascension du gratte-ciel Taipei 101

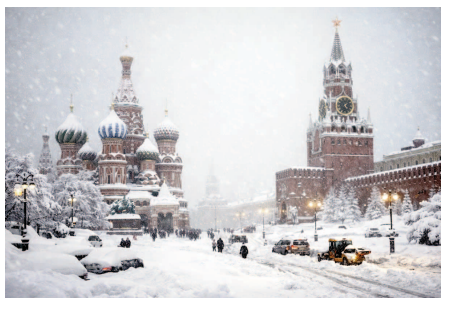
Le grimpeur américain Alex Honnold a réussi dimanche le défi d'escalader sans corde ni équipement de sécurité le gratte-ciel Taipei 101, haut de 508 mètres, dans la capitale taïwanaise.





L'ascension a été retransmise en direct par la plateforme Netflix, après avoir été reportée de 24 heures en raison de mauvaises conditions météorologiques. Alex Honnold a commencé à gravir la façade de verre et d'acier du bâtiment à 09h10, heure locale. Il a atteint le sommet du gratte-ciel environ une heure et demie plus tard.
Entre 2004 et 2010, la tour Taipei 101 était le plus haut bâtiment du monde. Ce titre revient désormais au Burj Khalifa, situé à Dubaï. Le grimpeur américain est la première personne à avoir escaladé le sommet du gratte-ciel taïwanais sans corde ni équipement de sécurité.
Dimanche matin, sous un ciel dégagé, des centaines de fans se sont rassemblés en bas du bâtiment pour encourager le sportif de l'extrême.
Alex Honnold, considéré comme l'un des meilleurs grimpeurs de sa génération, s'était fait connaître dans le monde entier en 2018 grâce à son ascension en solo intégral d'El Capitan, dans le parc national américain de Yosemite.
Le documentaire 'Free Solo', retraçant son exploit, avait été couronné d'un Oscar.

Moscou connaît ses plus fortes chutes de neige depuis plus de 200 ans



MOSCOU a été témoin de chutes de neige exceptionnellement abondantes. Selon l'Observatoire météorologique de l'Université d'État de Moscou, il n'y a plus eu de mois de janvier aussi enneigé depuis deux siècles.
Le 29 janvier, près de 92 millimètres de neige ont été enregistrés dans la capitale russe, soit le niveau le plus élevé depuis 203 ans, a déclaré Mikhaïl Lokochenko, directeur de l'Observatoire météorologique de l'Université d'État de Moscou.
Le record absolu de précipitations en janvier à Moscou est de 122 millimètres, mesuré en 1823 par l'Université impériale de Moscou. Il convient toutefois de noter que des observations aussi anciennes ne sont peut-être pas totalement fiables.
L'épaisseur du manteau neigeux à Moscou reste particulièrement importante en raison de l'absence de dégel. Le mois de janvier y a également été exceptionnellement froid. Ce jeudi, la température était de 1,5°C en dessous des normales saisonnières, soit -6,2°C.

Grâce aux médicaments amaigrissants, les compagnies aériennes vont économiser des millions

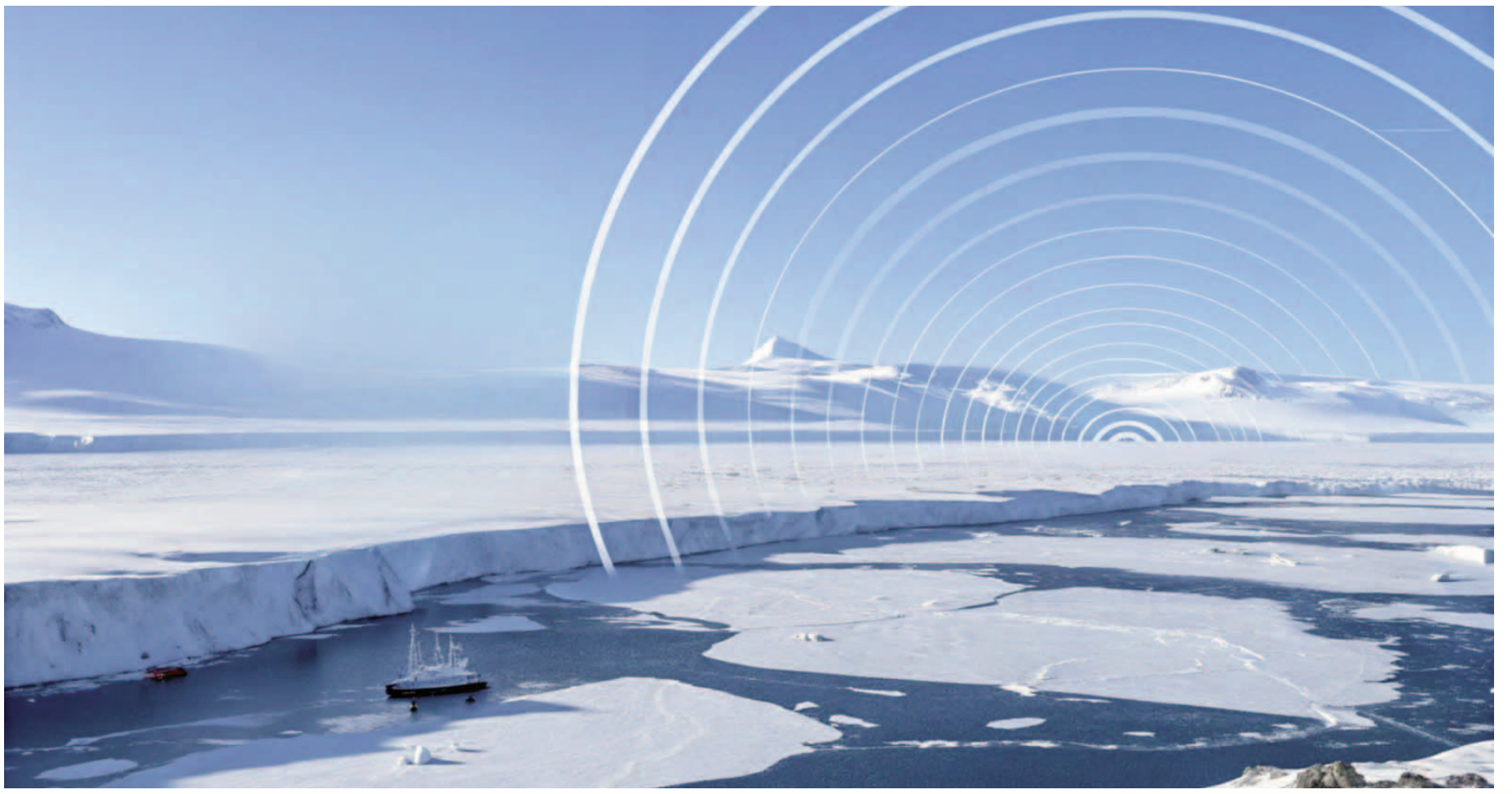
DANS L'INDUSTRIE aéronautique, tout tourne autour du poids: plus un avion transporte de charge, plus il consomme de carburant. Mais en raison de l'usage massif des médicaments amaigrissants, un nombre bien moindre de kilos humains prend désormais les airs. Les compagnies aériennes peuvent ainsi s'attendre en 2026 à une confortable surprise financière, selon les analystes de la banque d'investissement Jefferies. Dans le secteur aérien, toutes sortes d'astuces sont mises en œuvre pour réduire la consommation de carburant des avions. KLM a par exemple remplacé il y a quelques années les miroirs des toilettes de ses Boeing 777 par des modèles plus légers, afin d'économiser quelques kilos.
Un autre exemple bien connu dans le monde aérien est celui d'American Airlines qui, en 1987, a servi une olive de moins à ses passagers en classe affaires et a ainsi économisé 40.000 dollars de carburant en un an. Désormais, ces compagnies aériennes peuvent aussi miser, selon Jefferies, sur une importante réduction de poids sur leurs vols, et ce, sans avoir à lever le petit doigt, grâce à l'usage croissant des médicaments amaigrissants.

580 millions de dollars d'économies

En 2024, environ 25 millions d'Américains utilisaient un médicament amaigrissant. Entre 2020 et 2023, la proportion de personnes souffrant d'obésité sévère (avec un IMC supérieur à 30) a diminué de 41,9 % à 40,3 % dans le pays, et c'est sans compter les personnes à l'IMC bien plus bas qui prennent aussi ce genre de traitement. Les kilos superflus s'envolent, et il n'y a pas que votre silhouette qui en profite.

En Antarctique, le signal d'une particule inconnue surgissant depuis la glace intrigue les chercheurs

À 40 kilomètres au-dessus de l'Antarctique, le détecteur ANITA a capté des signaux radio venus non pas de l'atmosphère, mais bien... des profondeurs de la glace. Un mystère qui intrigue les scientifiques et pourrait bien bousculer les lois connues de la physique.



Pour percer les secrets les mieux gardés de l'Univers, les scientifiques scrutent le ciel à la recherche de rayons cosmiques, ces particules invisibles venues du fin fond de l'espace. C'est l'ambition portée par l'expérience ANITA (Antarctic Impulsive Transient Antenna) : un détecteur volant à haute altitude au-dessus de l'Antarctique. Grâce à ce dispositif, les chercheurs auraient enregistré des impulsions radio surgissant du sol.

Cela suggère que ces particules ont traversé la Terre de part en part avant de remonter à la surface de l'Antarctique.

Selon les modèles actuels, même les neutrinos, qui n'interagissent que très peu avec la matière, ne devraient pas pouvoir traverser une telle épaisseur sans être absorbés. Cette anomalie laisse penser à l'existence de particules inconnues ou à des phénomènes physiques encore non compris.

La piste des neutrinos écartée

Comme l'explique Interesting Engineering, l'expérience ANITA utilise des antennes radio montées sur des ballons, volant à environ 40 kilomètres au-dessus de la surface antarctique. Au départ, les chercheurs s'attendaient à capter des neutrinos : les particules subatomiques les plus insaisissables de l'Univers.

Pour les scientifiques, les neutrinos sont considérés comme des messagers cosmiques. Ce sont des particules qui voyagent à travers l'univers et transportent des informations précieuses sur des phénomènes astrophysiques lointains, comme les explosions d'étoiles ou les sursauts gamma. En les détectant, les scientifiques peuvent mieux comprendre ces événements extrêmes.

Les neutrinos sont quasiment sans masse et sans charge, si bien qu'ils traversent tout. C'est pourquoi ils sont si difficiles à percevoir. Cependant, même les neutrinos ont une très faible probabilité de traverser la Terre d'un bout à l'autre sans être détectés. Or, le signal détecté par ANITA arrivait d'un angle très incliné, jusqu'à 30 degrés sous l'horizon. S'il s'agissait d'un neutrino, il aurait dû traverser des milliers de kilomètres de matière solide sans être absorbé ni dévié. Le signal radio capté par ANITA semblait donc émaner de particules d'une nature complètement différente.

Des signaux encore inexpliqués

Déroutés par cette découverte, les chercheurs ont comparé les données d'ANITA avec celles de deux autres grands détecteurs de neutrinos : le IceCube en Antarctique et l'Observatoire Pierre Auger en Argentine. Et les résultats se sont révélés sans appel : aucune expérience n'a enregistré de choses semblables. Malgré des simulations poussées pour éliminer le bruit de fond et les signatures connues, les signaux détectés par ANITA restent inexpliqués.

"Ce manque de données concordantes exclut les sources de particules connues les plus probables et suggère que quelque chose de nouveau pourrait être en jeu", souligne Stephanie Wissel, physicienne à Penn State.

Pour résoudre ce mystère, Stephanie Wissel et son équipe développent un détecteur plus sensible appelé PUEO, capable d'identifier l'origine de ces émissions. "Un phénomène de propagation radio près de la glace et de l'horizon, que je ne comprends pas encore, pourrait être en cause", ajoute-t-elle, espérant que les prochains vols apporteront enfin des réponses.

Des scientifiques localisent enfin la matière ordinaire cachée dans les entrailles de l'Univers

DES CHERCHEURS viennent de localiser la majeure partie de la matière ordinaire de l'univers, longtemps restée invisible. Dissimulée dans l'espace intergalactique, elle a été révélée grâce à l'analyse de mystérieux sursauts radio venus du fond du cosmos.

Tout ce qui nous entoure, ce que nous percevons comme de la matière, ne représente en réalité qu'une infime partie du cosmos. Cette matière dite "ordinaire" ou "baryonique", constitue 5 % de l'Univers. Ensuite, les scientifiques considèrent que 27 % du cosmos est constitué de matière noire, une forme invisible qui n'émet ni n'absorbe de lumière. Le reste serait composé à 68 % d'énergie noire, une force encore bien mystérieuse qui semble accélérer l'expansion de l'Univers.

Mais dans les 5 % de matière ordinaire, c'est-à-dire tout ce qui est composé d'atomes (étoiles, planètes et nous), il existe une partie "manquante", que les scientifiques ont toujours eu du mal à localiser. Une nouvelle étude, publiée dans la revue Nature Astronomy, aurait permis de localiser cette matière "manquante". Elle serait en réalité bien cachée dans les entrailles de l'Univers.

À la recherche de la matière ordinaire cachée

D'après les scientifiques, cette part de la matière ordinaire se trouverait sous forme de gaz chaud, très diffus, situé entre les galaxies, dans ce qu'on appelle le milieu intergalactique. Si cette matière est longtemps restée indétectable, c'est surtout pour des raisons techniques. Cela fait plusieurs décennies que les scientifiques savent qu'une grande partie de la matière ordinaire manque à l'appel. Ils ont alors tenté de la trouver à l'aide de techniques comme l'émission de rayons X ou en observant les rayonnements ultraviolets de quasars lointains. Mais aucune d'entre elles n'avait été fructueuse, tant cette matière se trouvait dans un état difficile à percevoir. Pour repérer où se cachait cette part cachée de la matière ordinaire, les astronomes du Center for Astrophysics | Harvard & Smithsonian, ont utilisé les sursauts radio rapides (FRB). Les FRB sont de brefs signaux intenses provenant de galaxies lointaines. Récemment, des scientifiques ont découvert qu'ils pouvaient servir à mesurer la matière baryonique de l'Univers.

Les chercheurs ont alors analysé 60 FRB dont les distances variaient entre 11,74 millions et 9,1 milliards d'années-lumière. En traversant l'Univers, les FRB sont ralentis lorsqu'ils passent à travers des nuages de gaz.

En mesurant ce ralentissement, les astronomes peuvent calculer la quantité de matière rencontrée sur le trajet et ainsi localiser où se trouve cette matière cachée entre les galaxies.

Notre monde : un grain de sable dans l'Univers

C'est ainsi qu'en retraçant le chemin des FRB, les chercheurs ont constaté que 76 % de la matière baryonique se trouve dans le milieu intergalactique, 15 % dans les halos galactiques et une petite fraction dans les étoiles ou dans le gaz froid des galaxies.

Cela signifie que ce qui nous entoure, ce que nous connaissons, ne représente que 9 % de l'ensemble de la matière ordinaire que l'Univers abrite.

Autrement dit, notre monde n'est rien à l'échelle de la matière.

Autre avancée majeure, cette découverte permet de comprendre de quoi est composé le milieu intergalactique. "Nous commençons à voir la structure et la composition de l'Univers sous un tout nouveau jour, grâce aux FRB. Ces éclairs brefs nous permettent de suivre la matière invisible qui remplit les vastes espaces entre les galaxies", affirme Vikram Ravi, co-auteur de l'étude.



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger

Tél. :
(020) 06.44.02
(070 25.19.19
Fax : (020) 06.38.26

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
SIMPRAL

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
jeuneindependant@yahoo.fr
CONTACTEZ AUSSI
ANEP
« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité » Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : (020) 05.20.91
(020) 05.10.42
Fax: (020) 05.11.48
(020) 05.13.45
(020) 05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

BUREAUX RÉGIONAUX

• Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
Mob. :
(0662) 18.41.81
Fax :
(038) 80.20.36

• Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000
Tizi Ouzou
Tél. :
(026) 22.95.62
Fax : (026) 22.95.62

• Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
Constantine
Tél-Fax :
(031) 66.32.64

• Bejaïa
Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
Bureau N° 10

N° Tél :
034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr

• TipasaB.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. :
(024) 43.60.26

© 1990-2025
Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.

Zinc et cheveux : comment ce minéral peut transformer votre chevelure

Le zinc est un oligo-élément connu pour ses effets bénéfiques sur la chevelure : lutte contre l'affinement, la perte et le vieillissement prématuré des cheveux. Il joue un rôle essentiel dans la synthèse de la kératine, une protéine centrale dans la constitution des cheveux. La carence en zinc est effectivement très souvent impliquée dans ces différents troubles. Bien qu'une alimentation équilibrée soit normalement suffisante pour couvrir les besoins en zinc, dans certaines situations, la prise de compléments alimentaires à base de zinc est nécessaire.



LE ZINC UN OLIGO-ÉLÉMENT ESSENTIEL

Le zinc appartient aux oligo-éléments essentiels au bon fonctionnement de notre organisme. Il est naturellement présent en infime quantité dans l'organisme, essentiellement au niveau des muscles.
Il est impliqué dans des centaines de réactions métaboliques comprenant le métabolisme de la vitamine A, des acides gras, des glucides et dans la synthèse de protéines.
Le zinc est impliqué dans la synthèse de collagène et de kératine pour apporter de la force et de la vitalité aux cheveux. Cependant, le zinc n'est pas produit par l'organisme, il doit donc impérativement être apporté par l'alimentation.
Les apports en zinc recommandés sont de 10mg par jour pour une femme et de 12mg par jour pour un homme. Les besoins sont plus importants chez la femme enceinte : entre 15 et 20mg quotidiennement.

PARMI LES PROPRIÉTÉS LES PLUS CONNUS DU ZINC, ON PEUT CITER :

Un système immunitaire renforcé ;
Une meilleure cicatrisation ;
Le renforcement du système osseux ;
Le bon fonctionnement et le développement du système nerveux ;
Une protection contre les maladies cardiovasculaires et les maladies dégénératives ;
L'amélioration de la vitalité de la peau et des phanères ;
Un métabolisme de l'insuline amélioré ;
Une augmentation du nombre de spermatozoïdes.
Une carence en zinc peut occasionner une perte conséquente de cheveux, les rendre plus cassants, plus fins et plus fragiles face aux agressions extérieures. Elle représente la cause la plus fréquente d'alopécie. Certains régimes, notamment le régime végétarien, expose plus à un risque de carence en zinc. Environ 10% de la population est concernée par ce déficit qui se manifeste par : une chute des cheveux, de la fatigue, des troubles cutanés (acné, eczéma), une cicatrisation ralentie, une baisse de la fertilité masculine, des troubles de la vision, du goût et de l'odorat, des infections plus fréquentes.

LES BIENFAITS DU ZINC POUR LES CHEVEUX

Les effets bénéfiques du zinc sur la peau et les cheveux ne sont plus un mystère pour personne. Il est, en effet, l'un des constituants de la kératine, une protéine incontournable pour la bonne santé des cheveux. Cette dernière compose près de 95% de la fibre capillaire.

À SAVOIR !

a kératine est également composée de vitamine B, de cuivre, de fer et de divers acides aminés dont la méthionine, la cystine et la lysine.
Un apport en zinc est recommandé pour stopper la chute des cheveux, stimuler leur croissance et renforcer la fibre capillaire.
Le zinc est aussi connu pour ralentir l'apparition de cheveux blancs.

A NOTER !

En dehors des cheveux, le zinc stimule les défenses immunitaires et améliore l'acné.
Où trouver du zinc ?
Une alimentation équilibrée et variée permet normalement de couvrir les besoins journaliers en zinc.

À SAVOIR !

Le zinc trouvé dans les aliments d'origine animale comme la viande, les produits laitiers ou les œufs est beaucoup mieux assimilé par l'organisme que celui d'origine végétale apporté par les céréales et légumineuses par exemple.
Les aliments les plus concentrés en zinc sont : Les viandes et abats ;
Les fruits de mer et les crustacés, particulièrement le crabe, les huîtres et les langoustes ;
Les noix et les oléagineux à savoir les cacahuètes, les noix de cajou, les pistaches, les noix de pécan, les graines de sésames, les amandes, etc. ;
Les produits laitiers ;
Les légumineuses et céréales complètes ;
Le cacao.
En cas de régimes particuliers (végétarien, végétalien), de certaines pathologies (alcoolisme, diabète) ou de grossesse, une supplémentation peut s'avérer nécessaire.
Le zinc existe sous forme de gélule ou de comprimés. Il est possible de s'en procurer de diverses façons : pharmacie, parapharmacie, grande surface et internet.

À SAVOIR !

Pris à jeun, le zinc est mieux absorbé par l'organisme.
Enfin, il est possible de limiter les pertes en zinc avec une bonne hygiène de vie, un temps de sommeil suffisant et une meilleure gestion du stress. A noter que la prise d'excitants comme le café, le thé ou le tabac épuisent les réserves en zinc de l'organisme, il est donc préférable de les limiter.

ET LES AUTRES NUTRIMENTS ET REMÈDES ?

Avec le zinc, d'autres nutriments peuvent être associés pour avoir naturellement une belle chevelure.
En effet, comme vu précédemment la kératine qui compose les cheveux est elle-même composée de vitamine B, particulièrement la B6 et la B8, d'acides aminés (cystite, méthionine) et de fer. Ces éléments peuvent être trouvés dans l'alimentation ou apportés par des compléments alimentaires.
La levure de bière qui est riche en vitamines B est un complément alimentaire intéressant pour les personnes végétariennes ou végétaliennes. Cet aliment existe également sous forme de poudre à intégrer directement aux préparations alimentaires.
La spiruline est un autre super aliment avec une forte teneur en protéines et en fer.
Les compléments alimentaires à base de souffre sont riches en méthionine et cystine, deux acides aminés intervenant dans la composition de la kératine. Ils sont indiqués pour fortifier la chevelure et les ongles.
L'huile essentielle de Bay de Saint Thomas a des vertus antichute de cheveux. Elle peut être directement intégrée au shampoing ou à l'après shampoing à raison de 2 à 3 gouttes par dose pendant 2 à 3 semaines.
L'ortie est riche, entre autres, en vitamines C, E et B, en fer, en magnésium et en acides aminés. Ces vertus sont nombreuses, tant sur la peau que les cheveux. Pour stimuler le cuir chevelu, une lotion peut être réalisée très simplement en mélangeant 4 cuillères à soupe de feuilles d'ortie fraichement cueillies et pilées au mortier à 1L d'eau bouillante. Après avoir laissé infuser une dizaine de minutes, il suffit de filtrer le mélange. Cette lotion est à frictionner 2 fois par semaine sur le cuir chevelu. L'ortie peut également être utilisé en infusion. En buvant 3 à 4 tasses par jour, les cheveux seront plus brillants. Pour les moins aguerris, l'ortie se trouve très facilement en parapharmacie ou en grande surface sous forme de gélules en cure de 1 mois. Enfin, les massages du cuir chevelu ne doivent pas être négliger. Bien connus des coiffeurs, ils permettent de stimuler la microcirculation du cuir chevelu favorisant ainsi l'apport en nutriment au niveau de la racine des cheveux.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TLEMCEN

CIRCONSCRIPTION ADMINDRATIVE D'EL ARICHA

COMMUNE D'EL ARICHA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DES CAPACITES MINIMALES N°0 3/2026

NIF : 098413325112140

Le président de l'APC d'EL-ARICHA lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N° 03/2026 pour la réalisation du projet suivant:

ETUDE POUR UN SHEMA DIRECTEUR DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT D'EL-ARICHA AVEC STATIONS D'EPURATIONS

Les bureau d'Etude intéressées par le présent avis d'appel d'offre ayant qualifiés dans le domaine de l'hydraulique

Peuvent retirer le cahier des charges auprès des services de la commune (Bureau des marchés) contre paiement d'une somme de 6000,00 DA représentant les frais de papiers et impression (non remboursable). Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière, dossier de candidature, un offre technique et une offre financière sont inséré dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention dossier de candidature, offre technique ou offre financière selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cacheté et anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres-Appel d'offre N° **03/2026**- et l'objet de l'appel d'offre »

Dossier de candidature :

Le dossier de candidature contient :

- Une déclaration de candidature
- Une déclaration de probité
- Les statuts pour les bureaux d'études des copies des statuts et leurs modificatifs (pour les sociétés, EURL, SARL ou groupement) ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager bureau d'études ;
- Agrément en hydraulique en cours de validité
- Capacités financières : copies des bilans fiscaux des trois (03) derniers exercices dûment visés par les services fiscaux ou une attestation C20 pour les bureau d'études assujetties au régimes forfaitaire.
- La liste des moyens humains et d'encadrement à mobiliser pour le projet (quantitativement et qualitativement) appuyée de l'état des effectifs déclarés à la CNAS.
- La liste des moyens matériels à mobiliser pour le projet appuyé de toutes pièces justificatives (cartes grises, factures, PV de huissier).
- Références professionnelles **(Ne sera admis que les attestations de bonne exécution de projets étude du schéma directeur assainissement délivrées par les maîtres d'ouvrages)**.
- Attestation de dépôt légal des comptes sociaux pour les sociétés commerciales dotées de la personnalité morale de droit algérien.
- Le numéro d'identification fiscale (NIF).
- Un extrait du casier judiciaire (copie) du signataire de la soumission en cours de validité.
- Une copie de l'extrait de rôle en cours de validité.
- Une copie des attestations CNAS, CASNOS en cours de validité.
- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous-traitants

L'offre technique

- Une déclaration à souscrire (selon modèle ci-joint) signée et datée par le soumissionnaire.
- Le présent cahier des charges paraphé, signé et daté par le soumissionnaire portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
- Délai et planning des travaux.

-Tout document permettant d'évaluer l'offre technique.

- Quittance de paiement du cahier des charges **(6.000.00 DA).**

l'offre financière

- La lettre de soumission (selon modèle ci-joint) signée et datée par le soumissionnaire
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) :
- Le détail quantitatif et estimatif (DQE) ;
- Le délai d'exécution.
- Les offres devront être déposées auprès du Bureau des Marchés commune d'EL ARICHA. La durée de préparation des offres est fixée à **huis (08) jours** à compter de **la 1ère parution du présent avis sur l'un des quotidiens nationaux ou le BOMOP ou la presse Electronique avant (10: 00h).**
- Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des plis qui aura lieu le dernier jour à **1030** heures si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres et prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant. Les soumissionnaires restant engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours augmenté de la durée de préparation des offres ,à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Le Jeune Indépendant **du 23/03/2026 / ANEP 2631005080**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'EL BAYADH

DAIRA D'EL ABIODH SIDI CHEIKH

COMMUNE D'EL BNOUD

NIF :098432165065321

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALLES

N°: 02 /2026

Monsieur le Président du Conseil Populaire Municipal de la Commune d'el-Bnoud annonce un appel d'offres ouvert avec une exigence de capacité minimale pour une opération dans le cadre des programmes d'appui au développement social et économique des communautés locales pour l'année 2026conformément au décret présidentiel 15-247 du 2 Dhul-Hijjah 1436 correspondant au 16 septembre 2015, qui réglemente les marchés publics et les autorisations d'utilité publique. Loi n° 23/12 du 18 Muharram 1445, correspondant au 08/05. /2023, précise les règles générales en matière de marchés publics.Les travaux

intitulé du projet :

Travaux de Protection du Chemin Communal reliant N'Kheila –Bnoud sur 05 KM

Les entreprises intéressées qui contient un certificat de qualification et classification professionnelle de la domane :

***activité principale travaux publics et Bâtiment catégorie deux (02) ou plus**

doivent retirer le cahier des charges contre paiement de 10000.00 DA

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont placés dans des enveloppes séparées, bien fermées, et comportent la mention (dossier de candidature), (offre technique) ou (offre financière) selon le cas, placé dans une autre enveloppe bien fermée qui comprend toutes les pièces justificatives nécessaires précisées dans le livret, conditions et porte la mention (ne peut être ouverte que par le comité d'ouverture de l'enveloppe et d'évaluation des offres).

À Monsieur le Président APC BNOUD

Fixer la date de dépôt des offres à : **La durée de la préparation des offres est fixée à quinze et 15jours à partir de la première parution de l'avis d'appel d'offre dans l'un des quotidiens nationaux et électroniuque ou le BOMOP avant quatorze heures (11h). les enveloppes doivent être ouvertes à l'heure prévue. (11 :15h).**

- Si les jours de dépôt et d'ouverture coïncident avec un jour férié ou un jour de repos légal, ils sont reportés au jour ouvrable suivant de la même manière..
- Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante : **Commune de BNOUD, bureau des marches**
- Le service contractant peut, quand les circonstances le justifient, proroger la durée de préparation des offres.

Dans ce cas, il en informe les soumissionnaires par tout Moyen, *Conformément à l'article 66 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics.*

La validité des offres est fixée à 90 jours à compter du dernier jour de la période de préparation de l'offre.

OBSERVATION :

Le cahier des charges est retiré et les offres sont déposées par le candidat ou l'entrepreneur ou par leurs représentants légaux par l'intermédiaire de l'agence notariale, conformément au texte de l'article 63 du décret présidentiel 15-247 du 2 Dhul-Hijjah 1436, correspondant au 16 septembre 2015, qui porte notamment sur l'organisation des transactions publiques et les autorisations d'utilité publique.

Le Jeune Indépendant **du 23/03/2026 / ANEP 2631005086**

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Direction de l'hydraulique de la Wilaya de Relizane

NIF: 099048015053326

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à l'article 65 alinéa 01 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 **septembre** 2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service publics, il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre national ouvert avec exigences des capacités minimales, concernant:

PROJET : Réalisation et équipement d'un forage pour renforcer douar ouled habib à sidi khettab en AEP

Paru sur les quotidiens nationaux suivants:

- « الروح الرياضية» en date du **2026/02/10** (en langue arabe).
- «le jeune indépendant» en date du **2026/02/11** (en langue étrangère).

Qu'à l'issue des analyses des offres, conformément aux critères de choix retenus dans le cahier des charges, le projet sont attribué provisoirement l' entreprise suivante :

L'Entreprise	NIF	Montant en T.T.C DA	Montant en T.T.C DA (après correction)	Délais	Obs
SARL BEST HYDRO NHB	002016104899411	14 815 500.00	14 339 976.00	02 MOIS	Offre moins disant

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service publics, tout soumissionnaire contestant l'avis d'attribution provisoire peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics compétente et cela dans un délai de 10 jours à compter de la première parution sur les quotidiens nationaux et /ou le BOMOP.

Conformément à l'article 82 alinéa 04, du décret présidentiel N° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service publics, tout soumissionnaire n'introduisant pas de recours et pour plus d'éclaircissement sur son offre peut se rapprocher des services de la direction des Direction de l'hydraulique de la Wilaya de Relizane au plus tard 03 jours après la parution de l'avis d'attribution sur les quotidiens nationaux et/ou le BOMOP .

Le Jeune Indépendant **du 23/03/2026 / ANEP 2631005098**











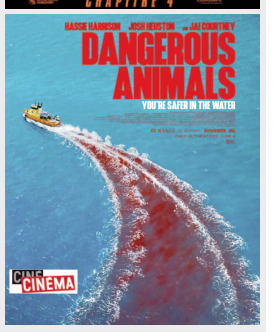




JEUNE INDEPENDANT









télévision

PROGRAMME DU JOUR

21h00 Série humoristique France - 2025 — TF1
Maison de retraite

21h00 Série policière - 2025 — France 2
L'art du crime

21h00 Téléréalité - 2026 — M6
Mariés au premier regard Saison 10

21h00 Série dramatique - 2026 — CANAL+
Un prophète

20h50 Thriller — W9
Etats-Unis - 2012
Jack Reacher

20h55 Film d'horreur — CINE+ FRISSON
Etats-Unis - Canada 2024
Heretic

21h05 Série humoristique — 6ter
France
Kaamelott

21h00 Film d'action Etats-Unis - 2023 — CINE+ PREMIER
John Wick : chapitre 4

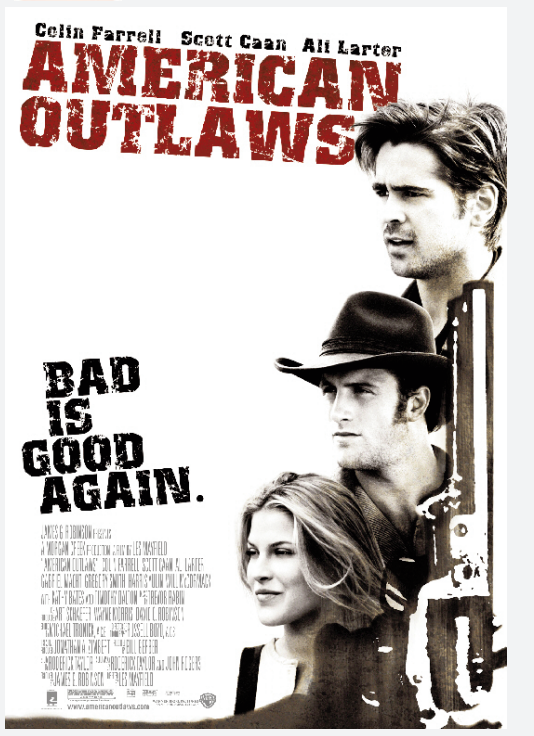
21h00 Rugby : Top 14 — CANAL+ SPORT
Union Bordeaux-Bègles / Toulouse

21h00 Film d'horreur Australie - Etats-Unis — CINE+ CINEMA
Dangerous Animals

20h50 Comédie — CANAL+ family
France - 2017
Les grands esprits

21h15 Film fantastique — TMC
Etats-Unis - Chine - 2018
Jurassic World : Fallen Kingdom

21h00 la chaine ACTION



Western (Etats-Unis - 2001)

American Outlaws

De retour dans leur Missouri natal après les tumultes de la guerre de Sécession, Jesse James (Colin Farrell), son frère Frank (Scott Caan) et leurs cousins Cole (Gabriel Macht) et Jim Younger (Gregory Smith) se retrouvent confrontés à une réalité dévastatrice. Le baron Thaddeus Rains (Timothy Dalton), avide de pouvoir, a profité de leur absence pour s'emparer des terres de leurs familles et imposer la construction d'un chemin de fer.

22h25

Film d'aventures (Etats-Unis - 1990)

Air America

En 1969, parallèlement à ses opérations au Vietnam, l'armée américaine a établi une base aérienne au Laos. Plusieurs dizaines d'avions en décollent quotidiennement, apportant vivres et armes jusqu'aux lieux des combats. Ce pont aérien est assuré par les meilleurs pilotes américains, de véritables baroudeurs. Gene Ryack et Billy Covington en sont deux bons exemples. Mais les opérations sont périlleuses.

HORAIRES DES PRIÈRES	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	04:54	12:36	16:04	18:43	20:08
CONSTANTINE	04:59	12:40	16:09	18:48	20:12
ALGER	05:14	12:54	16:23	19:02	20:26
OUARGLA	05:10	12:45	16:14	18:52	20:12
CHLEF	05:20	13:01	16:30	19:09	20:33
MOSTAGANEM	05:25	13:06	16:35	19:14	20:37
ORAN	05:29	13:09	16:38	19:17	20:40

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 8447 — LUNDI 23 MARS 2026
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Meteo

	Maximales	Minimales
Alger	16°	9°
Oran	17°	8°
Constantine	14°	5°
Ouargla	25°	13°

TERREUR EN HAUTE MER

La Guerre de l'ombre contre la Russie

De l'Atlantique à la Méditerranée, une offensive multidimensionnelle sans précédent vise la logistique énergétique de la Russie. Entre sabotages sous-marins, frappes de drones et saisies musclées, le droit maritime vacille sous les accusations de «terrorisme d'État» et de «piraterie moderne».

Le transport maritime mondial vient de basculer dans une ère de non-droit. Alors que le conflit ukrainien semblait confiné à la mer Noire, il s'exporte désormais sur toutes les routes du globe. La cible ? La «flotte fantôme» russe, ces quelque 600 navires utilisés par le Kremlin pour contourner les sanctions occidentales. Mais derrière la traque économique se cache désormais une réalité plus brutale : une guerre de course asymétrique où les pétroliers deviennent des cibles de choix, au mépris des lois de la navigation et de la sécurité environnementale.

L'année 2026 s'est ouverte sur une accélération spectaculaire des hostilités. Le 3 mars 2026, le méthanier Arctic Metagaz, transportant 61 000 tonnes de gaz liquéfié, a été transpercé par des drones navals entre Malte et la Libye. Moscou a immédiatement pointé du doigt les services secrets ukrainiens (GUR), dénonçant un «acte de terrorisme international». L'épave calcinée, véritable bombe écologique, dérive toujours au large de Lampedusa, menaçant les côtes italiennes d'un désastre sans précédent.

Ce n'était point un incident isolé. En novembre 2025, le pétrolier Mersin subissait un sabotage chirurgical au large de la capitale sénégalaise Dakar. Quatre mines magnétiques, posées par des plongeurs hautement qualifiés, ont percé la coque sous la ligne de flottaison. «C'est une signature de forces spéciales», notent les experts. Pour la première fois, la guerre atteignait les eaux africaines.


Piraterie moderne.

Le Kremlin ne mâche plus ses mots. Pour le président russe Vladimir Poutine, ces attaques ne sont pas des opérations militaires légitimes, mais du «terrorisme pur et simple». En ciblant des navires civils en zone neutre, Kiev et ses soutiens chercheraient à instaurer un climat de terreur pour paralyser le commerce mondial.

«Transformer un méthanier en bombe flottante en Méditerranée n'est pas un acte de défense, c'est un crime contre l'humanité et l'environnement», a martelé le porte-parole du Kremlin. Moscou accuse l'Ukraine d'utiliser des bases tierces, notamment à l'Ouest de la Libye, pour lancer des attaques clandestines, transformant la haute mer en zone de guérilla non déclarée.

Parallèlement aux explosifs, les puissances occidentales déploient l'arme juridique. La Belgique est aujourd'hui dans le collimateur russe après la saisie musclée du navire l'Ethera en mer du Nord début mars. Quelques semaines plus tôt, la marine française interceptait le pétrolier «The Grinch» en Méditerranée, le président Macron qualifiant ces navires de «sources de financement de l'agression», un alibi qui cache mal le gangstérisme en haute mer érigé en mode de règlement de compte au mépris de la légalité internationale.

Pour les défenseurs du droit international, ces interceptions sous faux pavillon constituent de la piraterie d'État. Moscou dénonce une violation flagrante de la Convention de Montego Bay, affirmant que le droit de visite et de saisie est détourné à des fins politiques, créant un précédent dangereux pour la liberté de navigation de toutes les nations. L'absence de réaction ferme des instances internationales face à ces actes de violence en haute mer inquiète. Si la mer devient une zone où les services secrets et les forces spéciales peuvent frapper sans mandat, c'est tout l'édifice du commerce mondial qui risque de s'effondrer. Entre la stratégie de Kiev de tarir les fonds de guerre russes et le cri d'alarme de Moscou contre le terrorisme maritime, la ligne de flottaison du droit international n'a jamais été aussi basse. Le Tribunal international du droit de la mer (TIDM), basé à Hambourg, apparaît comme l'ultime rempart. Un recours devant le TIDM est non seulement possible, mais nécessaire pour éviter que la haute mer ne devienne un «Far West» technologique. Toutefois, la Russie devra naviguer entre ses propres violations du droit international et la démonstration technique que ces attaques ne sont pas des actes de guerre, mais des crimes de droit commun déguisés. Le droit maritime est à la croisée des chemins : soit il s'adapte à la guerre hybride, soit il sombre avec les navires qu'il est censé protéger.

Mahmoud Benmostefa

TRI DES PLASTIQUES

Les enfants, acteurs du futur écologique

A L'ISSUE de la cérémonie de clôture de l'initiative pilote de tri et de récupération des bouteilles en plastique, organisée au Musée national du Bardo et menée durant le mois de Ramadan 2026 dans plusieurs centres commerciaux, la ministre de l'Environnement et de la Qualité de la vie, Kaouther Krikou, a souligné hier l'importance d'impliquer les enfants dans la protection de l'environnement et la promotion de l'économie circulaire, transformant les déchets en ressources et en opportunités pour l'avenir, selon un communiqué du ministère de l'Environnement.

Cette opération avait été menée en coordination avec le ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national et en collaboration avec le Conseil du Renouveau Économique Algérien (CREA), dans le cadre de la promotion de la culture du tri sélectif et des pratiques de recyclage.

D'après les services du ministère, cette démarche visait essentiellement à encourager l'implication des jeunes générations dans la protection de l'environnement et la gestion durable des déchets. Elle avait également pour objectif de promouvoir l'économie circulaire, la sensibilisation citoyenne et le tri sélectif afin d'assurer une gestion environnementale plus efficace.

Selon le ministère, cette initiative faisait partie d'un programme national plus large destiné à rationaliser la consommation, réduire la production de déchets et encourager le recyclage durant le mois de Ramadan 2026.

Les services du ministère avaient, à ce titre, cette orientation reposait notamment sur les dispositions de la loi n° 02-25 du 20 février 2025, plaçant la gestion des déchets au cœur de l'économie verte.

Mme Krikou a déclaré que la valorisation des déchets en ressources économiques grâce au recyclage et à leur transformation en matières premières ou en énergie constitue une stratégie clé de développement durable, génératrice d'emplois et de richesse, tout en réduisant la pression sur les ressources naturelles et en transformant «un fardeau environnemental en atout économique».

La manifestation a vu la remise de distinctions à des enfants lauréats qui se sont illustrés par un niveau élevé de conscience environnementale et un sens prononcé des responsabilités», a précisé la même source, ajoutant que leur participation active avait contribué à la réussite de cette initiative et à l'ancrage de comportements écologiques positifs auprès du grand public.

Par ailleurs, le département de l'environnement a fait remarquer que l'événement avait été ponctué par l'organisation d'ateliers pratiques, notamment autour de la cuisine traditionnelle, qui mettaient en avant le rôle de «la femme rurale dans la valorisation des ressources naturelles».

Khalil Aouir

GRAND PRIX ASSIA DJEBBAR

Les candidatures ouvertes

DANS le cadre de son engagement en faveur du rayonnement du livre algérien, l'Entreprise nationale de communication, d'édition et de publicité (ANEP) lance la huitième édition du Grand Prix «Assia Djebar» du roman. Ouvert aux œuvres publiées en arabe, en amazighe et en français, ce prix s'inscrit dans une dynamique de valorisation de la création nationale et de promotion de la diversité linguistique. Les éditeurs ont jusqu'au 18 avril 2026 pour soumettre leurs candidatures, dans le respect des critères fixés par les organisateurs. Au fil des éditions, cette distinction s'est imposée comme un baromètre de la production romanesque contemporaine, révélant de nouvelles voix tout en consacrant des plumes confirmées. Le prix concerne les romans publiés par des maisons d'édition algériennes durant la période allant du 14 avril 2024 au 18 avril 2026, précise l'entreprise dans un communiqué, soulignant que les œuvres proposées au concours doivent être originales dans leur contenu, n'ayant pas obtenu de prix auparavant et se distinguant par l'originalité de leur vision. L'ANEP invite les maisons d'édition souhaitant participer à déposer 12 exemplaires de chaque œuvre candidate ainsi qu'une version numérique au siège de l'entreprise situé au : 50, rue Khalifa Boukhalfa, BP 355, Alger. Les organisateurs invitent les postulants à cette nouvelle édition à consulter davantage de détails via le site électronique : rixwww.passiadjebar.dz. Le jury de cette édition est composé de dix membres, comprenant le traducteur et poète Hakim Miloud (président), le professeur en sociologie Mustapha Madi, le spécialiste de la littérature populaire Hamid Bouhabib, l'écrivaine Maïssa Bey, le président de l'Académie algérienne de la langue arabe Cherif Meribai, l'auteure Myriam Kemmache, la romancière Leïla Hamoutene, le poète Ahsène Mâariche, le chercheur en langue amazighe Kessila Alik et le poète et traducteur Idir Bellali. La septième édition du prix avait couronné Inam Beyoud pour son œuvre en langue arabe, «Houaria» (Dar Mim), El Hachemi Kerrach pour son roman en langue amazighe «1954, Tilleli Ousirem» (Dar Tira), alors que le prix de la meilleure œuvre en langue française est revenu à l'écrivain Abdelaziz Otmani pour son roman «La lune fragmentée» (Casbah Editions). Baptisé en 2015 du nom de l'écrivaine et académicienne algérienne Assia Djebar (1936- 2015), le Grand Prix éponyme du roman, récompense depuis 11 ans, la meilleure œuvre romanesque écrite en arabe, en amazighe et en français.

Il constitue un hommage à la richesse et à la diversité de la littérature algérienne et vise à promouvoir la création littéraire nationale et à la faire connaître aux niveaux national et international.

Amine B. / Agence